

Évaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique

29 Octobre 2018

Rapport d'analyse



Projet financé par
l'Union Européenne

Le présent document n'a été ni traduit ni révisé par les services linguistiques de l'O.I.P.C.-INTERPOL.

Ce rapport analytique a été établi dans le cadre du projet ENACT (Enhancing Africa's response to transnational organized crime) financé par l'Union européenne (UE). Le contenu de ce rapport d'INTERPOL ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant le point de vue de l'UE ou les partenaires d'ENACT. Les auteurs contribuent aux publications à titre personnel.

© 2018, ENACT. Le droit d'auteur sur l'ensemble du volume est conféré à l'UE, ses partenaires, et l'auteur (s). La présente publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, sans autorisation spéciale du détenteur du copyright et les partenaires d'ENACT.

ENACT est exécuté par Institute for Security Studies et INTERPOL, en association avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.



AVERTISSEMENT

La présente publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Lorsque l'autorisation de la reproduire a été accordée, INTERPOL souhaiterait recevoir une copie de toute publication utilisant le présent ouvrage comme source.

INTERPOL a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, INTERPOL ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. INTERPOL ne peut garantir que les informations contenues dans le présent document resteront valables dans l'avenir et décline toute responsabilité pour le contenu de sites Web externes mentionnés.

Le présent rapport n'a pas été officiellement révisé. Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques d'INTERPOL, de ses Pays membres, de ses organes directeurs ou des organisations contributrices, et ne constitue en aucun cas une approbation. Les noms indiqués et les désignations employées sur les cartes n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part d'INTERPOL. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part d'INTERPOL, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

© INTERPOL 2018
INTERPOL General Secretariat
200, quai Charles de Gaulle 69006 Lyon, France
Web: www.INTERPOL.int
E-mail: info@INTERPOL.int

Table des matières

| | |
|---|----|
| Résumé | 4 |
| Principales constatations | 5 |
| Introduction | 7 |
| Champs d'étude et méthodologie | 8 |
| Analyse et constatations | 9 |
| Organisations ou réseaux criminels | 9 |
| Terrorisme et insurrection armée..... | 11 |
| Trafics illégaux et marchés illicites..... | 11 |
| Trafic de drogue | 12 |
| Traite d'êtres humains et trafic de migrants..... | 16 |
| Trafic d'œuvres d'art..... | 22 |
| Criminalité de l'environnement | 24 |
| Criminalité financière | 29 |
| Contrefaçon de marchandises..... | 31 |
| Trafic de véhicules volés..... | 34 |
| Piraterie maritime | 36 |
| Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes | 38 |
| Trafic d'armes légères et de petit calibre..... | 39 |
| Cybercriminalité et infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet..... | 41 |
| Flux illicites de fonds et d'avoirs | 44 |
| Conclusion..... | 45 |
| Références | 46 |

Résumé

La criminalité organisée transnationale constitue un problème croissant en Afrique. Par conséquent, au titre du projet ENACT financé par l'UE, INTERPOL s'est efforcé de procéder à un inventaire et à une évaluation de la criminalité organisée sur ce continent afin de susciter une réponse plus stratégique de la part des services chargés de l'application de la loi.

Si les organisations criminelles internationales continuent à cibler la région, c'est en raison des importantes richesses illicites qui peuvent y être générées. Celles-ci reposent sur les possibilités offertes par les marchés criminels qui y exploitent les diverses vulnérabilités sociales et politiques, la fragilité des États, les capacités policières limitées et la corruption présente sur le continent à des degrés divers. Les organisations ou réseaux criminels internationaux opèrent dans toute l'Afrique, par l'intermédiaire de facilitateurs clés, et agrègent un grand nombre de groupes criminels et de gangs de rue qui fournissent des biens et des services illicites.

Les groupes criminels entretiennent des liens étroits par-delà les frontières et opèrent sur un certain nombre de marchés illicites, en particulier le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants, les atteintes à l'environnement, la criminalité financière, la contrefaçon de marchandises, le trafic d'œuvres d'art, le trafic de véhicules volés et la piraterie maritime. Par ailleurs, des infractions de facilitation comme la cybercriminalité et le commerce des armes légères et de petit calibre favorisent la criminalité organisée partout sur le continent, et s'imbriquent de façon complexe dans l'ensemble des marchés illicites mis au jour. La criminalité organisée en Afrique génère d'énormes profits pour tous ses acteurs, et l'on constate d'importants flux financiers illicites interrégionaux ainsi que des transferts de profits illicites considérables sur tout le continent, souvent à destination de l'étranger. Le blanchiment de fonds liés à l'ensemble des activités du marché criminel se déroule à une échelle mondiale.

La menace que représente la criminalité organisée en Afrique est sérieuse, et pourtant la capacité des services chargés de l'application de la loi à faire face à ce problème complexe aux niveaux national, régional et continental est limitée. Cette criminalité est sous-évaluée et échappe à la détection, mais diverses sources de données mettent en évidence les principales activités et dynamiques de groupes et de réseaux criminels – décrites dans le présent document –, auxquelles il convient de s'attaquer de manière stratégique par le développement de partenariats entre l'ensemble des services chargés de l'application de la loi sur tout le continent.

Principales constatations

- ❖ Les organisations criminelles sont un élément criminel transfrontalier très présent sur le continent africain, par ailleurs relié aux marchés illicites du monde entier grâce à une étroite collaboration avec des réseaux criminels transnationaux dont les membres ciblent spécifiquement l’Afrique dans le but d’accroître au maximum leurs gains illicites.
- ❖ Des organisations criminelles internationales sont présentes sur un certain nombre de marchés illicites de l’ensemble du continent, et seraient même actives dans la plupart des pays, au-delà de ce que semblent indiquer les taux de détection. Ces organisations font souvent le lien entre les bandes organisées locales et l’approvisionnement mondial en marchandises illicites.
- ❖ Les organisations criminelles actives sur le continent exploitent différentes caractéristiques socioéconomiques régionales pour tirer de leurs activités illicites le plus de profits possible. Leur implication dans ces activités ne suscite qu’une réponse limitée des services chargés de l’application de la loi, et est parfois facilitée par la corruption.
- ❖ Le terrorisme et l’insurrection sont deux caractéristiques constantes et persistantes de la criminalité organisée sur le continent. On estime également que leur ampleur et leur impact sont en hausse, et qu’elles sont liées à un large éventail d’activités criminelles.
- ❖ La criminalité de l’environnement en Afrique est généralement transnationale et relie les différents pays africains, ainsi que le continent au reste du monde. L’Asie est considérée comme la principale destination du trafic d’un certain nombre d’espèces sauvages africaines. Les organisations criminelles se livrant à des atteintes à l’environnement peuvent être composées de différents types de malfaiteurs (braconniers/bûcherons non autorisés, groupes armés non étatiques, distributeurs, passeurs et individus chargés de l’exportation), ce qui rend la détection plus difficile, d’autant que ces malfaiteurs sont prêts à utiliser toutes sortes de méthodes et à adapter leurs tactiques à l’action des services chargés de l’application de la loi.
- ❖ L’on soupçonne le continent africain d’être une plaque tournante de la consommation, de la production et du transit de toutes sortes de drogues illicites arrivant d’Asie et d’Amérique du Sud, qui sont ensuite acheminées vers d’autres marchés mondiaux, notamment l’Europe.
- ❖ La criminalité financière serait en hausse en Afrique, où elle est souvent commise à l’aide de cybercapacités. Certaines catégories de fraudes sont courantes sur le continent et prennent pour cibles des établissements financiers. Le faux monnayage et le blanchiment de fonds sont également très répandus.
- ❖ La traite d’êtres humains et le trafic de migrants sont des menaces très préoccupantes pour l’ensemble du continent, dont la quasi-totalité des pays constituent des points d’origine, de transit et/ou de destination. L’Afrique est touchée par toutes les variantes de la traite des êtres humains (exploitation sexuelle, trafic de main-d’œuvre et trafic d’organes). Les migrants traversant illégalement le continent risquent de faire l’objet d’un trafic et sont exposés à des niveaux élevés de violence. L’Afrique du Nord est une région de transit pour les migrants qui gagnent illégalement l’Europe.

- ❖ La capacité des organisations criminelles présentes sur le continent à acheminer illicitement des armes légères et de petit calibre entre les pays et entre les régions indique que ces organisations sont en mesure d'établir des liens entre les fournisseurs et les acheteurs aux niveaux national, régional et transrégional, et qu'elles possèdent l'expertise nécessaire pour mener ce trafic sans être repérées. Cela montre aussi le degré de porosité des frontières qui séparent plusieurs pays du continent. Le volume important du trafic d'armes obtenues par pillage des arsenaux nationaux et des missions de maintien de la paix des Nations Unies présentes en Afrique est une source d'inquiétude.
- ❖ Le trafic de produits de contrefaçon – notamment pharmaceutiques – est fréquent en Afrique, ce qui représente une menace directe pour la sûreté et la sécurité publiques. Ce marché illicite relie plusieurs pays de la région avec le reste du monde, les marchandises de contrefaçon étant fréquemment fabriquées dans un pays, assemblées dans un deuxième, puis acheminées illicitement par/vers un troisième. Cette forme de criminalité est souvent la convergence de deux activités illicites : la contrebande et la criminalité financière.
- ❖ La piraterie maritime demeure une menace pour le continent et a un impact à la fois sur la sécurité et sur le développement économique des pays longeant le golfe de Guinée, le golfe d'Aden et la Corne de l'Afrique.
- ❖ La diversité des zones de provenance (Europe, Amérique du Nord et Asie) des véhicules automobiles volés qui arrivent en Afrique vient confirmer que les organisations criminelles africaines se livrant au trafic de véhicules volés ont des liens avec des malfaiteurs opérant à l'étranger. La capacité de ces organisations à désactiver les systèmes antivols modernes (par exemple les appareils de géolocalisation) est la preuve qu'elles possèdent des compétences technologiques.
- ❖ Le trafic illicite des objets du patrimoine culturel est une activité criminelle transnationale qui touche l'ensemble du continent africain. Sous l'impulsion de la forte demande et de la dégradation de la situation sécuritaire et socioéconomique dans certaines régions d'Afrique, les organisations criminelles (notamment les groupes terroristes) se livrent au trafic d'un large éventail d'objets culturels, principalement à destination de l'Europe, de l'Amérique du Nord et, de plus en plus, des États du Golfe.
- ❖ La cybercriminalité et les infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet prennent de l'ampleur et deviennent de plus en plus préoccupantes en Afrique. Les groupes de malfaiteurs africains sont de plus en plus ingénieux et sont capables de mener toutes sortes d'activités nouvelles à l'aide de cybercapacités. Le manque d'investissements et de connaissances sur cette forme de criminalité, ainsi que les capacités limitées de prévention, de détection et d'enquête, contribuent au développement de la cybercriminalité sur le continent africain.

Introduction

La criminalité organisée, définie dans le présent rapport comme l'ensemble des infractions commises par des groupes ou des individus travaillant de concert pour générer des profits illicites au fil du temps et réaliser ainsi des gains collectifs de manière continue, est un problème mondial qui n'épargne aucun pays. Les groupes d'individus, afin de se livrer à des activités criminelles diverses et variées, forment des réseaux ou des groupements souvent qualifiés d'organisations criminelles. Ces dernières cherchent à s'agrandir et à élargir leurs activités illicites en exploitant les occasions qui s'offrent à elles partout dans le monde. De par leur nature même, elles opèrent selon des modalités adaptées à chaque pays où elles s'installent, dont elles exploitent les faiblesses pour s'implanter durablement de toutes les manières possibles.

La nature et la dynamique de la criminalité organisée mettent en péril la paix et le développement durables ainsi que la stabilité politique, jettent le discrédit sur les institutions publiques, entretiennent la corruption et alimentent la violence. Cette criminalité ébranle l'État de droit et affaiblit le potentiel et la croissance économiques réels. À bien des égards, la criminalité organisée et les activités illicites qui y sont associées sont liées aux activités de groupes rebelles armés ou d'organisations terroristes, ce qui accentue la menace qu'elle fait peser sur la sécurité publique et l'ordre social. La criminalité organisée constitue un danger majeur pour la société dans tous ses aspects et, par conséquent, doit être parfaitement comprise afin de permettre aux services chargés de l'application de la loi de la combattre efficacement.

Les organisations criminelles exploitent tout aspect de la société revêtant un caractère illégal au regard du droit ou des conventions, dans la mesure où cela peut leur rapporter de l'argent. Elles menacent donc directement le gouvernement et la société civile. Les groupes criminels s'adaptent à tout ce qui est expressément illégal – au regard de la législation et la réglementation locales – et vont donc adopter différentes formes, normes et pratiques en fonction de l'endroit où ils opèrent. Leur champ d'action correspond à la capacité d'intervention de l'État et leurs activités sont plus ou moins tolérées par le grand public et la société en général. Par conséquent, les organisations criminelles se forment et opèrent en tenant compte des réalités culturelles, économiques et politiques d'un pays ou d'une région donnés. Elles présentent donc des différences et adoptent des systèmes et des pratiques uniques selon le pays et la région considérés, ce qui pose divers problèmes aux services chargés de l'application de la loi. Le présent rapport se propose d'analyser en détail la situation en cours sur le continent africain.

La criminalité organisée contrôle systématiquement tous les aspects d'une entreprise criminelle complexe. L'Afrique n'est pas à l'abri de ce fléau et risque même d'être en fait plus vulnérable, compte tenu de ses réalités socioéconomiques particulières : ressources naturelles importantes, multiplicité des systèmes politiques, porosité des frontières, hétérogénéité et variété des législations pénales, variation des niveaux de corruption, pauvreté, forts taux de chômage et nombreux problèmes inhérents à l'insécurité et à la fragilité

de l'État, y compris l'absence d'un contrôle effectif global de l'ensemble du territoire des différents États. La libre circulation des personnes et des biens, des disparités en matière de développement et de prospérité économique, et l'interdépendance de tous ces facteurs alimentent de façon spécifique une criminalité régionale complexe. Toutes ces réalités socioéconomiques forment le socle d'une criminalité organisée puissante et distincte opérant sur l'ensemble du continent.

Pour mieux appréhender la criminalité organisée en Afrique et partant, la combattre plus efficacement, il est indispensable de bien comprendre son fonctionnement. Les services chargés de l'application de la loi et les instances décisionnaires doivent comprendre la manière dont elle s'exerce, à la fois aux niveaux local et transnational. Ils doivent savoir à quelles activités se livrent les groupes criminels et de quelle manière, mais aussi comprendre les diverses infractions de facilitation qui sont commises préalablement à ces activités. Il convient, pour élaborer des stratégies efficaces en matière d'application de la loi, d'évaluer la dynamique des groupes criminels opérant sur le continent, ainsi que de comprendre comment cela facilite un ample flux de biens et de services illicites.

C'est dans cet objectif d'analyse que le projet ENACT (Enhancing Africa's response to transnational organized crime) a entrepris de procéder à cette évaluation de la grande criminalité et de la criminalité organisée en Afrique.

Deux versions de ce rapport existent. Ce rapport est la version publique de l'analyse, qui comprenait des informations policières; lorsque des informations policières précises ont été utilisées, cette information a ensuite été filtrée pour diffusion publique.

Champs d'étude et méthodologie

L'objectif de ce rapport est de procéder à une évaluation complète de la criminalité organisée en Afrique.

Cette évaluation se fonde sur une analyse des données disponibles et présente des conclusions sur la nature, l'ampleur, la dynamique et les activités actuelles de la criminalité organisée sur le continent africain.

L'évaluation qui suit donne un aperçu des principaux aspects de la criminalité organisée, à la fois les groupes actifs sur le continent africain et les types d'activités illicites auxquelles ils se livrent.

La méthodologie employée pour cette évaluation consiste à analyser les renseignements provenant de toutes les sources disponibles. Plusieurs sources de données sont donc utilisées afin de dresser un tableau le plus précis possible des menaces criminelles et des tendances constatées sur le continent. Seule la combinaison de plusieurs sources de données permet de se faire une idée précise d'une question complexe car elle permet de recouper, de vérifier et de corroborer des informations.

Analyse et constatations

L'analyse qui suit est divisée en quatre parties, conformément à la Stratégie de lutte contre la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité d'INTERPOL. Elle passe en revue les organisations ou réseaux criminels, les trafics et les marchés illicites, le vol organisé et le vol avec violence, les infractions de facilitation et les activités criminelles convergentes, et enfin, les flux illicites de fonds et d'avoirs. Nombre de ces sections sont divisées en sous-sections et organisées autour des caractéristiques et tendances dégagées lors de l'analyse. Ce rapport est consacré au continent africain, mais les liens importants éventuels avec le reste du monde y sont également mis en évidence. Malgré les nombreux types d'activités criminelles constatés en Afrique, la présente évaluation met en avant ceux qui touchent le plus l'ensemble du continent africain.

Organisations ou réseaux criminels

Cette section s'intéresse aux diverses caractéristiques des groupes identifiés comme se livrant à des activités relevant de la grande criminalité et de la criminalité organisée transnationale en Afrique. Elle souligne la manière dont les réseaux criminels nouent des liens d'une région à l'autre et présente les activités auxquelles se livrent les groupes ou bandes de malfaiteurs ainsi que leurs modes opératoires. Dans la mesure du possible, elle attire l'attention sur certains réseaux criminels en particulier et décrit la façon dont ceux-ci se constituent et opèrent sur le plan local, régional et transnational.

Structure, dynamique et liens avec des organisations criminelles internationales

La criminalité organisée en Afrique est constituée de vastes réseaux criminels opérant dans différents pays du continent et d'autres régions du monde. Ces réseaux, qui sont rarement dirigés à haut niveau ou de manière centralisée, se livrent à toute une série d'activités criminelles, en fonction des possibilités qui s'offrent constamment à eux du fait des conditions socioéconomiques souvent particulières qui existent dans les pays d'Afrique. En règle générale, les organisations criminelles sont actives dans des zones où le contrôle de l'État est le plus faible, et elles s'appuient sur la corruption, les pots-de-vin et la coercition pour mener leurs activités.

La majorité des réseaux criminels présents en Afrique sont dirigés par des facilitateurs, et les structures de ces réseaux sont le plus souvent horizontales, ce qui leur évite dans une large mesure d'être repérées à plus haut niveau. Il arrive qu'un faible pourcentage de ces groupes soit dirigé par des « caïds » ou des « barons », mais lorsque les organisations sont dirigées de façon centralisée, ces malfaiteurs de premier plan restent à l'écart des activités criminelles, ce qui complique le démantèlement des organisations. La fortune et le pouvoir de ces individus servent souvent à créer des entreprises et des activités légitimes, ce qui laisse supposer que la criminalité organisée et le secteur privé entretiennent des liens étroits sur le continent africain.

Un grand nombre des organisations criminelles transnationales présentes en Afrique semblent opérer à l'échelle nationale ou régionale. Des groupes/bandes de malfaiteurs locaux sont

également présents dans la région (comme par exemple les dénommés « 26 », « Pretty Boys » ou « Young American »), ce qui montre que leurs activités sont un élément omniprésent de la criminalité organisée sur le continent africain.

En Afrique, l'appartenance à un groupe ethnique peut être un facteur déterminant de l'organisation, de la structure et de l'ampleur des activités d'un groupe criminel. Certaines tribus d'Afrique du Nord contrôlent traditionnellement quelques itinéraires transfrontaliers utilisés pour les trafics. Cela n'empêche pas les organisations criminelles appartenant à des ethnies différentes de collaborer, mais entraîne une division géographique des zones de contrôle. En Afrique de l'Ouest, les organisations criminelles étendent semble-t-il leurs activités jusqu'au sein des diasporas des communautés de la région, parfois sur la base de liens exclusivement familiaux ou ethniques. Les diasporas présentent en Afrique et ailleurs ont été utilisées par les réseaux criminels pour recruter des membres ou faciliter l'acheminement de biens illicites dans le monde entier. Cette stratégie opérationnelle permettrait à ces réseaux de limiter le risque d'être repérés et poursuivis.

Plusieurs groupes criminels africains sont soupçonnés d'opérer au-delà de leur région dans le but de gagner le plus d'argent possible avec leurs activités illicites. Les groupes d'Afrique du Nord entretiennent des liens étroits avec leurs homologues en Afrique subsaharienne et dans les pays du Sahel. D'après les sources publiques, des liens réguliers ont été mis en évidence en ce qui concerne cinq marchés illicites, à savoir le trafic de drogue, de migrants, d'armes et de marchandises de contrefaçon, et la traite d'êtres humains.

Des liens avec des organisations et des groupes criminels internationaux existent très probablement sur tout le continent africain. Des organisations établies en Europe sont

soupçonnées de participer à diverses activités illicites en Afrique de l'Est (trafic d'ivoire et braconnage d'éléphants, fraudes, blanchiment de fonds, vols à main armée, trafic de cigarettes et traite d'êtres humains)¹. L'Afrique de l'Est a également des liens avec des éléments criminels opérant depuis l'Amérique du Sud, l'Australie et les États-Unis. En Afrique du Nord, des liens ont été mis en évidence avec des groupes criminels d'Amérique du Sud, d'Europe, d'Asie et du Moyen-Orient, ce qui leur permet de mener toutes sortes d'activités illicites. S'agissant de l'Afrique centrale, les informations disponibles attestent que des liens existent entre les réseaux criminels de la région et des organisations criminelles internationales établies au Moyen-Orient et en Asie. Des organisations criminelles internationales de premier plan et des éléments criminels d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe de l'Est et de l'Ouest, et d'Asie ont en outre été repérés en Afrique australe.

Ces constats indiquent l'existence de différents groupes et organisations criminelles étrangers opérant sur l'ensemble du continent africain, et donnent une idée de l'étendue des liens qu'entretiennent les malfaiteurs locaux avec le reste du monde. La diversité des activités ainsi que la variété des itinéraires illicites mises en évidence sont le signe que les groupes criminels étrangers impliqués dans des activités illicites en Afrique sont bien implantés sur le continent.

De manière générale, ces groupes transnationaux de grande ampleur sont perçus comme des ensembles cohérents, bien hiérarchisés et avec une composition claire, en particulier dans leurs pays d'origine. Toutefois, les informations disponibles donnent à penser que les groupes criminels étrangers dépendent de plus en plus de partenariats avec des associés recrutés au niveau local. Il est donc rare de trouver des indices clairs d'activités menées en Afrique par une organisation criminelle

internationale, même si ces organisations sont apparemment indirectement impliquées. Plutôt que des éléments associés directs et identifiables, ces groupes criminels opérant sur le continent africain s'appuient souvent sur des intermédiaires, dont la coordination est assurée par des facilitateurs à l'échelle régionale, et qui entrent ensuite en relation avec des bandes ou cellules locales pour commettre des actes de délinquance de rue. Ces liens sont généralement déduits des trafics connus de marchandises illicites entre les régions.

Terrorisme et insurrection armée

Les terroristes et les membres d'une insurrection armée mènent souvent des activités illicites pour se procurer des fonds, organisent des campagnes de violence et commettent des actes violents au nom de leur idéologie. Les individus concernés présentent souvent des antécédents et un passé criminels. Ces types de groupes représentent donc l'un des principaux défis auxquels est confrontée l'Afrique en matière de criminalité organisée, non seulement en raison des attaques qu'ils commettent mais aussi parce que leurs actes de terrorisme et d'insurrection sont financés par des activités illicites.

L'on soupçonne fortement que les actes de terrorisme et d'insurrection perpétrés en Afrique sont financés par le produit d'activités relevant de la criminalité organisée transnationale telles que (mais sans s'y limiter) la traite d'êtres humains, la vente sur le marché noir d'objets anciens volés, la fabrication de contrefaçons, le trafic de divers produits illicites, le vol de véhicules, le trafic de drogue et le braconnage.

Les mouvements et les activités des groupes terroristes en Afrique ainsi que la montée en

puissance des groupes affiliés à l'État islamique sont devenus une menace dont il convient de se préoccuper. Les combattants étrangers risquent de rejoindre et de renforcer ces groupes au niveau régional, mais aussi de créer des liens criminels avec d'autres pays de la région, du continent et d'ailleurs. Là encore, il est probable que ces groupes tirent leur financement du produit d'activités criminelles.

Par ailleurs, les organisations criminelles sont parfois dans l'obligation de coopérer avec des groupes de terroristes et d'insurgés en payant des taxes ou en faisant appel à leurs services de protection (c'est le cas par exemple en Afrique du Nord).

De manière générale, les groupes terroristes et d'insurrection armée représentent des défis de taille pour les services chargés de l'application de la loi en Afrique ; ces groupes sont des facilitateurs majeurs de la criminalité organisée, qui s'appuie sur leurs réseaux pour se procurer un soutien et des ressources financières.

Trafics illégaux et marchés illicites

La présente section porte sur les activités graves et de plus grande ampleur relevant de la criminalité organisée qui ont cours en Afrique. Chaque marché illicite fait l'objet d'une évaluation distincte et approfondie afin de mettre en évidence les marchandises illégales et autres biens ou services illicites sur lesquels portent les trafics, ainsi que les méthodes employées. Cette section présente les nombreux éléments constitutifs de chaque marché – avec, s'il y a lieu, des distinctions en fonction des marchandises –, ainsi que les itinéraires de transport, les pays concernés, les modes opératoires, etc. L'analyse qui suit concerne les principaux marchés illicites actuellement

détectés et actifs sur le continent africain, tels que : le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le trafic d'œuvres d'art, la criminalité de l'environnement, la criminalité financière, la contrefaçon de marchandises, le trafic de véhicules automobiles volés et la piraterie maritime.

Trafic de drogue

Le continent africain est à la fois une plateforme de transit en pleine expansion pour le trafic d'un large éventail de produits stupéfiants à destination d'autres continents, et un marché en plein essor pour la consommation de drogue.

Plusieurs facteurs socio-économiques – comme le développement du commerce et des transports, l'absence de débouchés économiques pour les jeunes, la corruption, le laxisme des services de police et les fortes marges bénéficiaires des organisations criminelles – contribuent à la prospérité de ce trafic sur l'ensemble du continent africain.

Des flux croissants de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe, de l'Asie et, dans une moindre mesure, d'autres régions d'Afrique, transitent par le continent africain (principalement par l'Ouest, l'Est et le Nord). L'Afrique est également une zone de transit pour l'héroïne arrivant d'Asie à destination de l'Europe. Le cannabis est cultivé dans presque toutes les régions d'Afrique, où il est destiné à la consommation locale, à l'exception du hachich d'Afrique du Nord, qui est exporté en Europe.

Cocaïne

L'Afrique de l'Ouest est une région de transit pour la cocaïne et d'autres drogues provenant d'Amérique du Sud et destinées aux marchés européens.²

L'Afrique de l'Est demeure une région de transit pour la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination d'Europe et d'Asie. Elle est aussi une région de destination.³ Par ailleurs, les liaisons aériennes ont créé des conditions propices à l'augmentation du trafic dans la région.

L'Afrique du Nord est également une région de transit de plus en plus importante pour la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe.

Environ 18 tonnes de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinés aux pays européens transitent chaque année par l'Afrique de l'Ouest. Une partie de ces chargements passerait par l'Afrique du Nord, principalement par la Libye.⁴

Les informations sur l'Afrique Centrale suggèrent que la région est une plaque tournante du trafic de cocaïne à l'échelle régionale et sert de zone de transit. Selon le Département d'État des États-Unis, la cocaïne transite par le Tchad et le Soudan avant d'atteindre la péninsule Arabe.⁵

En Afrique Australe, la cocaïne apparaît comme l'un des marchés de la drogue qui connaît le développement le plus rapide. La cocaïne provient d'Amérique du Sud et a pour destination finale l'Europe.

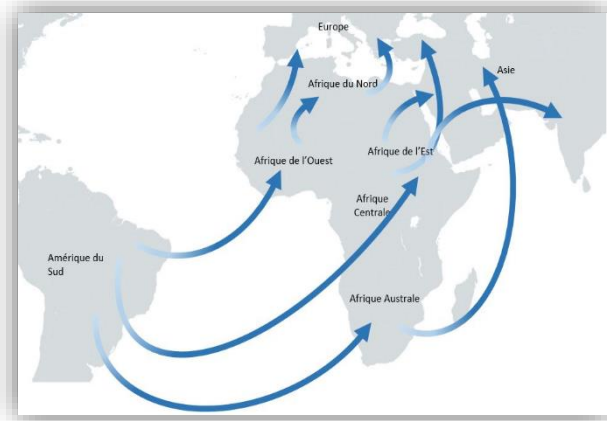


Figure 1: Itinéraires de la cocaïne à destination et à partir de l'Afrique

Héroïne

L'Afrique de l'Ouest est une zone de transit pour l'héroïne en provenance d'Asie destinée aux marchés européens.⁶

L'Afrique de l'Est est une région de transit, de destination et de transbordement de plus en plus courante pour l'héroïne en provenance d'Afghanistan. L'héroïne arrive par voie aérienne et maritime, et est de plus en plus destinée à la consommation intérieure et à son transbordement à destination de l'Europe.⁷ Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 70 000 kilogrammes d'héroïne afghane sont acheminés chaque année par l'Afrique de l'Est vers l'Europe, facilité par des frontières poreuses et une faible sécurité frontalière.⁸

En Afrique du Nord, l'héroïne provenant d'Afghanistan arrive principalement en Égypte, après avoir transité via le Moyen-Orient par la voie terrestre,⁹ via l'Iran et le Pakistan par la voie maritime,¹⁰ et par voie aérienne.¹¹ L'augmentation des saisies maritimes d'héroïne ces dernières années¹² met en évidence l'importance croissante de l'itinéraire de la mer Rouge pour les trafiquants d'héroïne. L'Égypte

serait une importante plaque tournante de l'héroïne à destination de l'Europe ou de la Turquie. Cela dit, une grande partie de l'héroïne saisie en Égypte ou au large de ses côtes est destinée à la consommation locale:¹³ l'héroïne est souvent citée comme la deuxième ou troisième drogue la plus consommée par les Égyptiens¹⁴ et sa consommation serait en hausse.

Des sources publiques indiquent que les saisies d'héroïne sont peu élevées dans les autres pays d'Afrique du Nord,¹⁵ ce qui semble indiquer que la demande locale est faible et qu'elle est satisfaite par les trafiquants opérant à petite échelle.

En Afrique Australe, l'héroïne afghane transite principalement par l'Asie avec destination l'Europe.¹⁶ Les trafiquants continuent

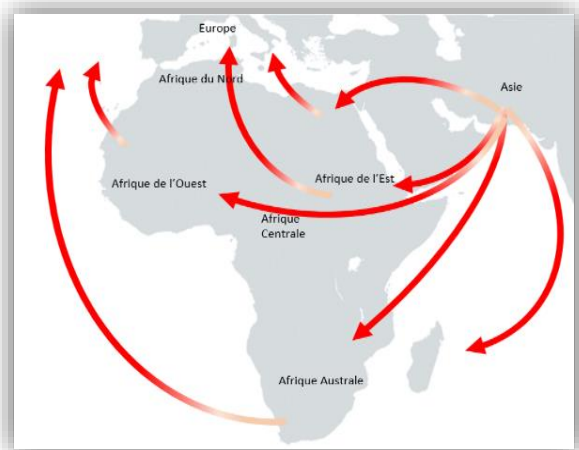


Figure 2: Itinéraires de l'héroïne à destination et à partir de l'Afrique

d'expérimenter différents itinéraires associant le transport aérien, terrestre et maritime. Madagascar, la Réunion et l'île Maurice joueraient un rôle majeur dans l'importation d'héroïne par voie maritime sur le continent, puis à destination de l'Europe.¹⁷

Cannabis

En Afrique de l'Ouest, l'analyse montre que le cannabis fait toujours l'objet d'un trafic entre les pays de la région, où il est amplement cultivé.¹⁸

L'Afrique de l'Est est très touchée par la consommation et le trafic de cannabis, dont la culture est très répandue. Arusha en Tanzanie est une zone de production de cannabis importante.¹⁹

En Afrique du Nord, le cannabis est traditionnellement la première drogue qui est produite dans la région et fait l'objet d'un trafic, principalement à destination de l'Europe. Des sources publiques indiquent que l'Égypte, suivie par le Maroc, sont les pays ayant enregistré les plus grosses saisies d'herbe de cannabis dans la région ; le Maroc, suivi par l'Algérie, sont les pays où les saisies de résine de cannabis ont été les plus élevées.²⁰ D'après les informations disponibles, le trafic est essentiellement régional pour l'herbe de cannabis, mais au contraire destiné à l'Europe en ce qui concerne la résine, produite principalement au Maroc. On estime que 80 % de la résine de cannabis saisie en Algérie uniquement était destinée à l'Europe, et 20 % à la consommation locale.²¹ Il est très probable que ces proportions s'appliquent pour l'ensemble de la région. Le marché européen de la résine de cannabis est évalué à quelque 11 milliards d'euros,²² ce qui représente une incitation économique majeure à en importer ou à en faire le trafic de l'autre côté de la Méditerranée.

Des groupes criminels marocains jouent un rôle majeur dans le trafic de résine de cannabis à destination de l'Europe et en Afrique du Nord. Ils nouent parfois des partenariats avec des groupes européens,²³ notamment espagnols.²⁴

Les sources publiques mettent également en évidence une nouvelle tendance, à savoir un éventuel système de troc de hachich : celui-ci,

qui serait produit au Maroc, est acheminé illicitement vers l'Amérique du Sud et les Caraïbes, où il est échangé contre de la cocaïne qui est ensuite vendue en Europe.²⁵ Si cette tendance est confirmée, elle peut vouloir dire que les organisations criminelles marocaines ont considérablement resserré leurs liens avec leurs homologues d'Amérique du Sud et d'Europe se livrant au trafic de cocaïne, dans le but d'accroître leurs bénéfices en développant de nouveaux marchés de résine de cannabis et en diversifiant leur offre en Afrique du Nord et en Europe.

En Afrique australe, le cannabis figure depuis longtemps parmi les substances les plus produites et les plus consommées. Des informations donnent à penser que le Swaziland reste l'un des principaux pays producteurs sur le plan régional, sa production illicite étant commercialisée dans toute l'Afrique australe et au-delà.²⁶

Selon plusieurs sources, le trafic de cannabis ou de hachich constitue une menace importante en Afrique centrale, dans la mesure où il permet aux organisations criminelles de toute la région de réaliser des profits. Selon des sources publiques, des groupes militaires et rebelles de RDC sont impliqués dans la production de cannabis.²⁷ Selon le Département d'État des États-Unis, un trafic de cannabis a également lieu via le Tchad et le Soudan à destination de la péninsule Arabique.²⁸

Drogues de synthèse, médicaments placés sous contrôle, précurseurs chimiques et autres drogues

La production et un trafic de méthamphétamines ont été détectés en Afrique de l'Ouest. Cette drogue peu coûteuse et facile à fabriquer est source d'importants bénéfices

pour les trafiquants. En 2016, un laboratoire de production a été découvert au Nigéria, à la suite de quoi quatre ressortissants mexicains et cinq nigériens ont été arrêtés,²⁹ ce qui semble indiquer que les organisations criminelles d'Afrique de l'Ouest travaillent en liaison avec des malfaiteurs en Amérique latine.

Une précédente étude avait montré que du Tramadol aux différents dosages était importé légalement ou illégalement depuis des centres de production indiens vers les marchés de consommation en Afrique de l'Ouest.³⁰

L'Afrique du Nord est touchée par la consommation et le trafic de plusieurs substances psychotropes dont le Tramadol, le Rivotril, le Valium et le Captagon.

Selon les médias, la Libye et l'Égypte semblent être les principaux pays d'introduction du Tramadol en Afrique du Nord, que ce soit pour la consommation locale ou pour son acheminement vers d'autres pays. Ce produit arrive principalement d'Inde, du Sri Lanka³¹ et de Chine.³² L'Italie,³³ Doubaï, la Grèce, Malte, Singapour, l'Espagne et l'Égypte³⁴ sont d'importants pays de transit pour le trafic de Tramadol à destination d'Afrique du Nord, ce qui montre la multiplicité des itinéraires empruntés pour ce trafic et donne à penser qu'il existe des liens avec plusieurs organisations criminelles, notamment en Italie, en Inde et au Sri Lanka.

Comme l'attestent les grosses saisies opérées récemment, l'Égypte n'est pas seulement un pays de destination, mais aussi un pays de transit pour le Tramadol à destination de la Libye³⁵ et des pays d'Afrique de l'Ouest.³⁶

Composé de substances psychotropes, de hachich et parfois d'alcool ou de colle, le Karkoubi connaît un grand succès au Maroc et en Algérie. Les substances psychotropes (telles que le Rivotril ou le Valium) utilisées dans la fabrication du Karkoubi sont acheminées illicitement vers l'Algérie par des réseaux

internationaux de contrefaçon de médicaments qui sont actifs en Italie, en France, au Royaume-Uni et dans certains pays des Balkans.³⁷ Ces substances transitent ensuite illicitement vers le Maroc.³⁸ Depuis 2017, un nouvel itinéraire d'acheminement de la substance psychotrope nécessaire à la fabrication du Karkoubi est apparu, à savoir une liaison directe entre l'Espagne et le Maroc. Les substances psychotropes sont obtenues principalement par des groupes de malfaiteurs marocains établis en Espagne, qui se les procurent dans les pharmacies locales à l'aide de fausses prescriptions médicales. Les produits ainsi obtenus sont ensuite acheminés illicitement vers le Maroc, où ils sont mélangés, dans des laboratoires locaux, aux autres composantes du Karkoubi (par exemple des morceaux de cannabis, de la farine et du colorant rouge) en vue de fabriquer de petits comprimés vendus au Maroc 10 dirhams pièce (1,06 USD)^{39 40}.

La production et un trafic de méthamphétamines ont été détectés en Afrique australe. Plusieurs pays de la région soupçonnent l'existence de laboratoires.⁴¹

Par ailleurs, les infractions relevant de la criminalité pharmaceutique, comme le détournement et l'utilisation abusive de médicaments légaux ou délivrés sur ordonnance, ou encore la contrefaçon de médicaments, sont un sujet d'inquiétude croissant dans la région de l'Afrique australe.

D'après les sources publiques et les informations de police,⁴² l'Afrique du Sud est l'un des plus gros marchés mondiaux de Méthaqualone ou de Mandrax (un médicament hypnotique et sédatif).⁴³ Selon des sources publiques, le Mandrax continue à arriver dans la région depuis la Chine et l'Inde, par l'intermédiaire de ports maritimes d'Afrique de l'Est, notamment au Kenya, en Tanzanie et au Mozambique.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

Des millions de personnes migrent chaque année en Afrique, à la fois pour fuir des conflits armés et pour trouver de meilleures conditions de vie. La majorité des migrants africains s'installent ou cherchent refuge dans d'autres pays d'Afrique.⁴⁴ Un phénomène directement lié à ces mouvements de masse est l'exploitation des populations vulnérables à des fins lucratives par des organisations criminelles.

La traite d'êtres humains et le trafic de migrants sont des formes de criminalité représentant des menaces pour l'ensemble du continent africain, la quasi-totalité des pays pouvant être des pays d'origine, de transit et/ou de destination. Ces deux activités criminelles sont souvent liées, car les migrants peuvent être victimes de la traite d'êtres humains à n'importe quel stade de leur voyage avant d'atteindre la destination finale. Cette section porte donc sur la question générale de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants en Afrique.

Traite d'êtres humains

La traite d'êtres humains, telle que la définit le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes⁴⁵, est un problème particulièrement préoccupant en Afrique. Bien que ce phénomène soit analysé de façon globale pour les besoins du présent rapport, chaque région présente ses particularités : certains pays voient leur population fuir un conflit armé tandis que d'autres offrent des itinéraires de transit propices au trafic de migrants, comme par exemple l'Afrique du Nord, qui sert de région de destination et de transit pour les populations

d'Afrique subsaharienne tentant de gagner l'Europe.

Outre ses victimes directes, ce type d'infraction a également des conséquences indirectes pour la santé publique au travers de la propagation de maladies transmissibles. Il a également des conséquences sur l'économie, puisqu'il remet en cause la véritable valeur de la main-d'œuvre, des entreprises illicites faisant concurrence à des sociétés légitimes en économisant sur le coût du travail.

Les hommes, femmes et enfants (filles et garçons) qui sont victimes de la traite d'êtres humains sont acheminés principalement d'Afrique vers l'Europe occidentale, le Moyen-Orient et d'autres pays africains. Pour ce qui est des tendances de ce trafic à l'échelle régionale, plusieurs sources publiques indiquent que les victimes originaires de presque tous les pays d'Afrique font l'objet à la fois d'exploitation sexuelle et d'un trafic de main-d'œuvre (Figure 3).

Les femmes peuvent être attirées via Internet par de fausses propositions de mariage ou offres de travail bien rémunérées, puis amenées de force à travailler ou à se prostituer dans leur pays d'origine et/ou à l'étranger, principalement en Europe et au Moyen-Orient.

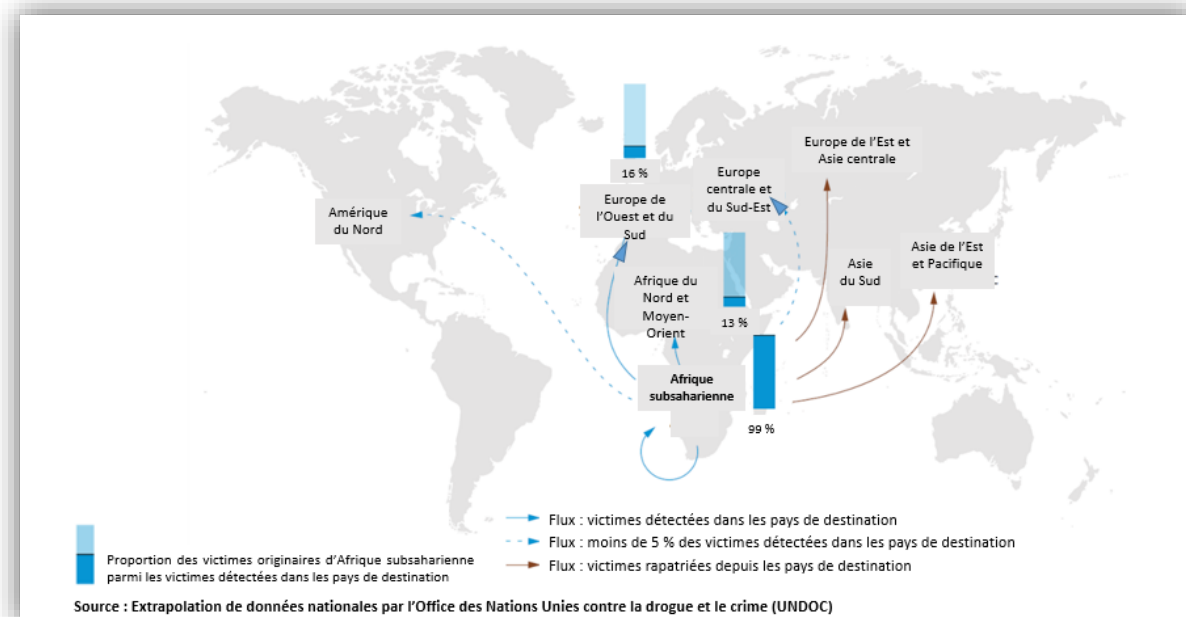


Figure 3: Destination des victimes recensées de la traite d'êtres humains originaires d'Afrique subsaharienne, par sous-région, 2012 - 2014

Le Togo, par exemple, a émis en 2014 un avis officiel interdisant aux femmes de se rendre dans les pays du Moyen-Orient sans autorisation préalable du ministère des Affaires étrangères. Le Cameroun peut être un important pays de transit pour la traite des femmes et des filles entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe.⁴⁶

Tous ces exemples attestent la nature transnationale de cette forme de criminalité et donnent à penser que les groupes criminels ont des contacts dans plusieurs régions du continent, qui leur permettent de recruter des victimes et de les acheminer vers des pays d'Afrique et au-delà.

Outre l'exploitation de victimes africaines dans les pays précités, un trafic s'organise aussi à l'intérieur du continent africain. Ainsi, la traite des êtres humains se pratique également entre les pays de la région. Il peut s'agir d'une étape intermédiaire dans le cadre d'un trafic d'ampleur transrégionale, ou d'un trafic régional à part entière, souvent lié à du travail forcé et à de

l'exploitation sexuelle.

En Afrique, le trafic de main-d'œuvre aurait lieu dans l'agriculture, les usines, la construction, ainsi que dans le secteur des services et des emplois à domicile peu rémunérés. L'exploitation des êtres humains sur le marché des travaux domestiques est difficile à détecter en raison de la nature de ces emplois. En Afrique australe, le travail domestique est un secteur largement informel faisant appel à des immigrants illégaux qui parcourent la région à la recherche d'un emploi.

Les sources publiques semblent indiquer que les organisations criminelles profitent parfois des diasporas installées sur le continent africain et dans le reste du monde pour recruter des victimes, les déplacer et les exploiter dans le cadre de la traite des personnes. Les spécificités de ces communautés (telles que la langue et la culture) rendent leur pénétration difficile, et les groupes criminels s'en servent pour étendre leurs réseaux de par le monde.

Un exemple est celui d'un réseau criminel basé en Côte d'Ivoire qui aurait organisé la traite de ressortissants ivoiriens vers la Tunisie en vue de leur exploitation dans des tâches domestiques. Des réseaux de ce type seraient actifs dans les grands centres urbains tels que Sfax, Tunis, Sousse et Gabès, qui sont connus pour être des plaques tournantes du recrutement et de l'embauche de victimes subsahariennes.⁴⁷

Les enfants des deux sexes de l'ensemble des pays africains sont particulièrement vulnérables à la traite d'êtres humains à l'intérieur du continent, que ce soit à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle. L'analyse tend à montrer que presque tous les pays d'Afrique sont touchés par cette forme de criminalité, et il est très probable que les enfants continueront à être forcés de travailler du fait de l'exploitation des ressources naturelles, de la porosité des frontières et de la pauvreté.

La coutume dite « du confiage »⁴⁸ peut également accroître le risque pour les enfants d'être victimes de la traite d'êtres humains, ce qui rend cette pratique encore plus difficile à détecter. En Afrique centrale, on note de nombreux cas d'enfants envoyés dans des centres urbains après avoir reçu la promesse de pouvoir étudier, alors qu'ils y sont soumis au travail forcé et à l'exploitation sexuelle.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) indique que l'on trouve fréquemment en Afrique de l'Ouest des enfants migrants non accompagnés, qui courent souvent le risque d'être victimes d'abus, d'exploitation ou de trafic.⁴⁹

En Afrique du Nord, les mineurs sont également contraints à mendier et à se prostituer, et certains sont même poussés à commettre divers types d'infractions.⁵⁰ Par ailleurs, certains enfants qui quittent leurs villages pour aller à l'école peuvent être forcés à mendier, à vendre

des articles dans la rue ou encore à effectuer des travaux domestiques ou d'autres tâches.

Les migrants et les réfugiés semblent être très exposés au risque d'exploitation sur le continent africain. En Afrique australe, les femmes venant de pays pourvoyeurs de réfugiés sont sans doute plus vulnérables à la traite des êtres humains. Dans cette région, l'Angola abrite un grand nombre de victimes de cette activité criminelle.⁵¹ Les victimes – notamment des réfugiés et des migrants sans papiers – pénètrent volontairement, mais illégalement, dans des pays d'Afrique du Nord avant de gagner l'Europe. Une autre catégorie de victimes est celle des migrants arrivant légalement en Afrique du Nord avec des promesses de travail – fausses ou authentiques –, qui sont ensuite forcés de travailler comme domestiques ou dans les secteurs de la construction, de l'agriculture ou du nettoyage, ou encore à mendier ou se prostituer.

La Libye est le pays présentant les cas les plus extrêmes de traite d'êtres humains et d'exploitation violente, que l'on peut comparer à de l'esclavage traditionnel, avec des victimes vendues aux enchères sur des marchés à ciel ouvert, comme l'ont relaté certains médias.⁵²

Le prélèvement d'organes est également l'une des finalités de la traite des êtres humains sur le continent africain. Cette activité criminelle a été signalée en Afrique du Nord. En Égypte, par exemple, des sources publiques ont révélé que les autorités nationales avaient démantelé en août 2017 un réseau criminel se livrant au trafic d'organes humains dans la région d'Abu Nomros/Giza, dans le sud du pays. Les autorités ont arrêté 16 individus impliqués dans cette activité, dont des médecins, des infirmières et des agents, qui exploitaient des victimes pauvres, issues des milieux ruraux et ouvriers.⁵³ Selon des sources publiques, la traite d'êtres

humains aux fins de prélèvement d'organes a lieu également en Afrique centrale. Une recherche dans la base de données World-Check de Thomson Reuters a permis d'établir le profil de 12 Camerounais et de 4 Gabonais impliqués dans des organisations criminelles commettant ce que l'on appelle des « crimes rituels » consistant à tuer des jeunes filles, des prostituées ou des enfants, puis à vendre leurs organes à des fins de pratiques rituelles.⁵⁴

Pour les services chargés de l'application de la loi, il est de plus en plus difficile de repérer ces organisations par-delà les frontières nationales, aussi l'identification des victimes dépasse-t-elle rarement le niveau local. En Afrique centrale, il a été signalé que les réseaux criminels étaient généralement associés à des agences de recrutement dans le pays de destination, faisant appel à des intermédiaires locaux chargés de recruter par des moyens frauduleux des concitoyens en vue de les faire travailler à l'étranger. Selon les informations disponibles, les campagnes locales de sensibilisation au recrutement frauduleux ont amené ces intermédiaires à faire preuve d'une plus grande discrétion et à acheminer fréquemment les victimes jusqu'au Moyen-Orient en passant par des pays voisins, dont le Nigéria.⁵⁵

Selon le type d'exploitation, les malfaiteurs opèrent ou non en groupes. Ainsi, la traite de mineurs à des fins de mendicité ou de travail domestique forcé peut être exercée par un seul individu. En revanche, du fait des compétences et de la logistique requise, la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes ne peut avoir lieu que dans le cadre de réseaux bien organisés. Ces réseaux, qui ont souvent une dimension transnationale, ciblent les ressortissants nationaux mais aussi des migrants ou des réfugiés, dont ils revendent les organes à

de riches clients du pays et du reste du monde.⁵⁶ En Afrique du Nord, la traite transnationale des ressortissants de la région à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle à l'étranger suppose, dans la plupart des cas, l'implication de réseaux organisés internationaux. Ces réseaux facilitent le recrutement des victimes ainsi que leur franchissement – de façon régulière ou irrégulière – d'une ou de plusieurs frontières jusqu'au pays de destination où les victimes sont exploitées.⁵⁷ Ainsi, selon les médias, le ministère tunisien de la Formation professionnelle et de l'Emploi a fait savoir en 2013 que plus de six agences de recrutement fictives installées dans des pays étrangers enrôlaient de jeunes Tunisiennes dans des réseaux de prostitution en leur présentant de fausses offres d'emploi.

Trafic de migrants

Comme décrit précédemment, il existe sur le continent africain un vaste flux de populations qui quittent leurs pays, légalement ou non, à la recherche de meilleures conditions socioéconomiques et/ou pour fuir des conflits. Il a souvent été indiqué que ces migrations étaient soit volontaires – facilitées par les accords de libre-circulation conclus en Afrique –, soit avaient lieu avec l'aide de passeurs rémunérés par les migrants pour pouvoir entrer illégalement dans un pays.

Il est bien établi que les migrants se déplaçant illégalement encourent le risque de faire l'objet d'un trafic et d'une grande violence. Les femmes peuvent en outre être victimes de violences sexuelles/sexistes au cours de leur voyage, à la fois dans les différents pays africains traversés et au-delà. Par ailleurs, les migrants sans papiers sont souvent pris pour cibles par les organisations criminelles qui profitent de leur situation irrégulière dans les pays hôtes pour les exploiter.

Corroborant le contenu de la section précédente

du présent rapport, les médias du monde entier et les organisations internationales ont amplement commenté le cas notable de migrants africains qui, ayant eu recours aux services de passeurs pour se rendre en Europe, se sont retrouvés enfermés dans des « centres de détention » puis ont été vendus sur des marchés d’esclaves clandestins en Libye en 2017 et 2018.

L’analyse de l’ensemble des sources d’informations tend à montrer que les migrants sont aidés par des passeurs pour traverser plusieurs pays africains avant d’arriver à leur destination finale, à savoir l’Europe et d’autres pays d’Afrique.

L’immigration clandestine et le trafic de migrants qu’elle entraîne reflètent souvent la situation en matière de flux migratoires. L’Afrique du Nord est aujourd’hui un lieu de concentration de migrants africains tentant de gagner illégalement l’Europe. Qu’ils partent de la région ou transitent par elle, ces flux de migrants peuvent être subdivisés en quatre catégories :

- Les migrants d’Afrique du Nord espérant gagner l’Europe occidentale ;
- Les migrants d’Afrique sub-saharienne espérant gagner l’Europe occidentale ;
- Les migrants venant d’ailleurs et transitant par l’Afrique du Nord pour gagner l’Europe ;
- Les réfugiés et les demandeurs d’asile installés en Afrique du Nord mais espérant aller en Europe.

Un autre facteur susceptible de faciliter l’immigration irrégulière est la présence de communautés de migrants ou de diasporas dans les pays de destination. De même, les passeurs exploitent souvent les vulnérabilités de la population locale pour recruter des concitoyens

en vue de mener à bien le trafic de migrants. D’après les informations disponibles, il semblerait que les passeurs des pays d’Afrique du Nord (notamment d’Égypte, du Maroc et de Libye) recrutent des jeunes sans emploi en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Côte d’Ivoire et au Ghana, et les chargent de recruter des candidats à l’émigration au sein de leurs communautés.⁵⁸

En Europe, la France apparaît comme l’un des pays de destination les plus souvent visés par le trafic de migrants. Les données relatives aux migrations mondiales recueillies par le *Pew Research Center* semblent indiquer que la France semble, de loin, être le pays de destination européen le plus important pour les migrants de la région de l’Afrique centrale, à l’exception de la Guinée équatoriale et de Sao Tomé-et-Principe dont les ressortissants migrent le plus souvent vers l’Espagne et le Portugal.⁵⁹ La préférence des migrants pour ces pays de destination peut s’expliquer par les liens culturels et économiques qui unissent ces pays européens et leurs anciennes colonies.

Il est bien connu que nombre de migrants originaires de pays d’Afrique subsaharienne ont payé des passeurs pour se rendre jusqu’en Afrique du Nord (le plus souvent en Libye), en vue d’atteindre l’un des divers points de départ d’une traversée périlleuse de la Méditerranée vers l’Europe. Un grand nombre des migrants qui ne parviennent pas à gagner l’Europe préfèrent rester en Afrique du Nord, légalement ou non, plutôt que de retourner dans leurs pays d’origine. Ils y cherchent alors du travail et/ou attendent de pouvoir continuer leur voyage jusqu’en Europe.⁶⁰

Les ressortissants de plusieurs pays d’Afrique traversent des frontières intrarégionales avant d’atteindre les principaux itinéraires et points de départ d’Afrique du Nord. Il existe trois principaux itinéraires empruntés par les

migrants pour tenter de gagner l'Europe depuis le continent africain:

- L'itinéraire de l'Afrique de l'Ouest : du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc vers les îles Canaries (Espagne);⁶¹
- L'itinéraire de la Méditerranée occidentale : du Maroc ou de l'Algérie vers l'Espagne ;
- L'itinéraire de la Méditerranée centrale : l'Italie comme principale destination, la Libye comme principal point de départ ; la Tunisie et l'Égypte comme points de départ annexes.⁶²

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a indiqué que le nombre de migrants empruntant l'itinéraire de la Méditerranée occidentale avait considérablement augmenté depuis 2016 (Figure 4), parallèlement à la diminution du nombre des départs de Libye.⁶³

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Afrique de l'Ouest accueille le nombre le plus élevé de migrants intrarégionaux et, à un niveau inférieur, de migrants se dirigeant vers l'Afrique du Nord et l'Europe.⁶⁴

Par ailleurs, l'OIM a fait savoir que la situation sécuritaire dans le nord du Mali avait conduit au déplacement de populations aux niveaux national et régional, et que cela avait eu des conséquences en matière d'immigration, de gestion des frontières et de stabilisation des communautés à l'échelle régionale. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, le Niger est le principal point d'accès vers la Libye des Africains du centre et de l'Ouest ainsi que des populations fuyant l'insécurité dans le nord du Nigeria.⁶⁵ La ville d'Agadez serait le principal point de transit des migrants à destination de la Libye. D'après

certaines sources, les groupes criminels ayant des liens avec les milices du sud du pays peuvent demander entre 800 et 1 000 USD pour acheminer des migrants de la région de Fezzan – située à la frontière entre l'Algérie, le Niger et le Tchad – vers Tripoli.⁶⁶

Depuis le Niger et le Mali, certains migrants choisissent aussi de gagner le Maroc, en passant par l'Algérie, pour emprunter l'itinéraire de la Méditerranée occidentale et se rendre en Espagne. Un grand nombre de migrants venant du Mali réussissent en outre, après avoir gagné l'Algérie, à aller jusqu'en Libye.⁶⁷ Selon Frontex, pour faciliter le passage aux postes de contrôle routier en Algérie, les passeurs remettent temporairement aux migrants des passeports maliens ⁶⁸ et/ou de faux documents du Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui leur permettent d'avoir un statut de réfugiés dans le pays.

Plusieurs modes de transport sont utilisés par les

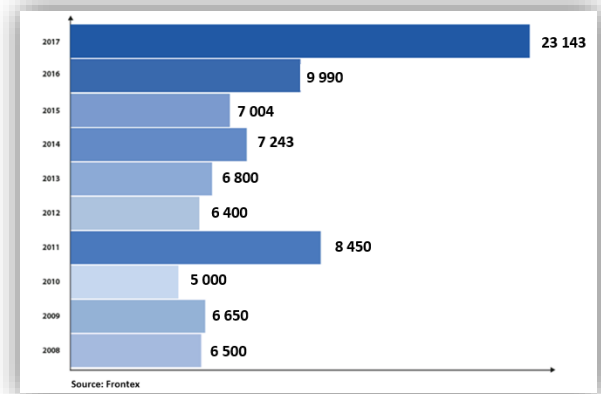


Figure 4: Franchissement illégal de frontières sur la route de la Méditerranée occidentale (terre et mer)

malfructeurs pour acheminer des migrants illégalement, notamment la voie aérienne, maritime et terrestre. Les migrants utilisent par ailleurs diverses méthodes pour traverser les frontières et rester dans un pays illégalement, comme par exemple : séjour au-delà de la date d'expiration du visa, falsification de documents, dissimulation dans des véhicules transportés sur

des ferries et franchissement à pied ou à la nage des clôtures entourant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au Maroc.⁶⁹

S'agissant des organisations criminelles, des sources publiques indiquent que la majorité des migrants qui gagnent l'Europe illégalement depuis l'Afrique du Nord utilisent des itinéraires maritimes avec l'aide de réseaux organisés de passeurs.⁷⁰ Par ailleurs, le rapport 2018 de Frontex sur l'analyse des risques précise que des facilitateurs du trafic de migrants sont présents dans 41 pays, ce qui montre bien l'ampleur internationale de certains réseaux de passeurs. Selon ce rapport, en Afrique du Nord, la Libye est le pays où il y a le plus de nationalités de passeurs, ce qui atteste l'importance du pays en tant que pôle régional de l'immigration irrégulière à destination de l'Europe. Un autre rapport⁷¹ indique que les réseaux de passeurs en Libye sont parfois composés de fonctionnaires de l'armée/des services chargés de l'application de la loi à la retraite ou en activité, regroupés en organisations criminelles hiérarchisées.

En Afrique centrale, les migrants peuvent avoir besoin des services d'un ou de plusieurs passeurs pour faciliter leur voyage sur un terrain difficile et mener les négociations avec les groupes extrémistes ou islamistes susceptibles de contrôler certains territoires. Selon des recherches et des entretiens réalisés par l'*Institute for Security Studies* (ISS) en 2016 et portant spécifiquement sur le couloir de migration entre le Niger et la Libye, les passeurs de migrants opèrent aussi bien dans le cadre de réseaux très organisés que de vagues alliances. La plupart des passeurs rencontrés pratiquaient auparavant le transport de produits illicites ou de contrebande – cigarettes, stupéfiants, armes de petit calibre, etc. – à travers le Sahara et le Sahel, et ont seulement commencé à s'intéresser au passage de migrants lorsque la demande de services de ce type a brutalement

augmenté vers 2012.⁷²

Trafic d'œuvres d'art

Le continent africain est frappé par une hausse du trafic illicite d'objets du patrimoine culturel. Le trafic d'objets anciens est une activité de plus en plus attractive pour les organisations criminelles car la demande commerciale d'objets culturels est forte, ce qui rend ce commerce illégal lucratif. Du fait de la situation sécuritaire et socioéconomique précaire dans certaines régions, ces objets sont relativement faciles à obtenir, que ce soit par le vol, les fouilles illicites ou la soustraction de biens culturels. De plus, la réglementation et les opérations de détection ne sont pas très efficaces en raison des interactions entre les activités licites et illicites du secteur des antiquités.⁷³ Le trafic d'objets d'art provenant du continent africain a lieu principalement vers l'Europe, l'Amérique du Nord et les États du Golfe.

Selon des sources publiques, il existe en Afrique du Nord une forte demande d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines⁷⁴, ainsi qu'une demande accrue d'objets islamiques anciens de la région du Golfe.⁷⁵ L'Afrique du Nord compte 34 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que de nombreux sites historiques et archéologiques contenant des trésors anciens d'une valeur inestimable. Il est donc logique que la région soit une cible attrayante pour les réseaux criminels.

La situation sécuritaire et socioéconomique précaire dans laquelle se trouvent les États nuit à leur capacité de contrôler et de protéger efficacement leurs frontières, d'où l'augmentation du trafic d'objets d'art en Égypte⁷⁶, en Libye, en Tunisie et en Algérie. Cela a conduit le Conseil international des musées (ICOM) à établir des Listes rouges⁷⁷ des objets

culturels égyptiens et libyens pouvant faire l'objet d'un trafic. Les informations provenant de sources publiques semblent indiquer que la situation est tout aussi grave en Algérie⁷⁸ et en Tunisie⁷⁹, où les autorités ont saisi de grandes quantités d'objets archéologiques volés.

Les trafiquants de biens culturels peuvent se classer en deux catégories : d'une part, les individus sans ressources qui ont une bonne connaissance des sites locaux mais disposent d'un matériel rudimentaire ; d'autre part, les bandes de pilliers organisées attirées par l'appât du gain, qui font appel à des ouvriers et utilisent des équipements lourds, des technologies de pointe et des registres d'État pour cibler les sites archéologiques.⁸⁰ Les groupes terroristes sont d'autres acteurs importants du trafic illicite de biens culturels en Afrique du Nord. Il est amplement établi que des groupes comme l'État islamique se livrent systématiquement à ce trafic en Syrie et en Iraq pour se procurer des revenus.⁸¹ Un phénomène similaire a été mis en évidence en Libye⁸², en Tunisie⁸³ et en Égypte⁸⁴, quoique dans une moindre mesure.

L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord sont connues depuis longtemps pour être des destinations du trafic d'antiquités égyptiennes. La région du Golfe est en outre apparue ces dernières années comme un important marché d'objets islamiques provenant d'Afrique du Nord.⁸⁵ Les modes de transport utilisés sont notamment la voie terrestre, maritime et aérienne. Le transport maritime est privilégié pour les objets encombrants.⁸⁶ Les petits objets tels que les pièces de monnaie, les bijoux et les matières organiques (tissus ou parchemins) peuvent être acheminés par avion. Les trafiquants empruntent des itinéraires directs jusqu'aux principaux pays de destination en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays du Golfe, mais aussi indirects, afin de pouvoir dissimuler l'origine des biens. Les pays servant

de points de transit sont notamment Gaza, la Jordanie, Israël, les Émirats arabes unis et la Turquie. Concernant les biens culturels volés provenant d'Afrique de l'Ouest (par exemple du Mali), il est possible qu'ils transitent par l'Afrique du Nord en empruntant les mêmes itinéraires que la traite d'êtres humains et le trafic de migrants.⁸⁷

Les biens culturels volés sont revendus par différents biais : marchands d'art, galeries, salles des ventes, annonces dans les journaux, marchés aux puces, boutiques d'antiquités et plateformes en ligne. La vente sur Internet facilite et encourage le trafic d'objets volés⁸⁸, comme l'ont montré les cas récents d'objets égyptiens vendus sur eBay.⁸⁹ Enfin, la production de faux documents de provenance des objets fait partie intégrante du trafic illicite de biens culturels. Cette pratique a pour but de dissimuler la véritable origine des objets volés afin de permettre leur revente.⁹⁰

En Afrique australe, cette criminalité inclut notamment le vol physique de divers objets de grande valeur, le recours à la fraude pour se procurer des œuvres d'art ou d'autres objets, et l'attaque ou le vol de divers sites culturels et musées. Les objets artistiques et culturels peuvent être échangés contre diverses marchandises illicites telles que des armes à feu ou des drogues. Le vol d'œuvres d'art est une source directe de profit, qui alimente également d'autres formes de criminalité, souvent dans le cadre d'activités de blanchiment de fonds.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, les objets du patrimoine culturel risquent d'être volés dans les musées et sur les sites religieux, et peuvent être exportés/importés illicitement. Les malfaiteurs peuvent céder illégalement ces biens culturels et fabriquer les faux documents nécessaires à leur vente. Les groupes criminels peuvent se livrer au trafic de biens culturels faux ou contrefaits dans le but de financer ou développer d'autres

activités illicites.⁹¹ Les biens culturels risquent d’être détruits et volés lors des conflits armés ou dans les zones où des groupes terroristes sont actifs.

Bien que le vol d’objets culturels soit souvent motivé par l’appât du gain, l’analyse semble indiquer que les groupes terroristes peuvent être intéressés par le symbole historique des œuvres d’art, et donc par leur destruction. Cette action peut avoir des répercussions importantes, non seulement sur l’économie et la sécurité du continent africain, mais aussi sur la préservation de son patrimoine culturel et mondial.⁹²

Criminalité de l’environnement

La criminalité de l’environnement représente une menace de taille en Afrique. L’exploitation des ressources naturelles et le braconnage des animaux ont un impact négatif sur le développement et l’économie des pays, en même temps qu’ils provoquent l’érosion, à des degrés divers, de la biodiversité et de l’intégrité environnementale du continent. Cette forme de criminalité est une importante source de revenus pour les organisations criminelles. L’activité est généralement transnationale – ayant lieu entre les différents pays africains, ainsi qu’entre le continent et le reste du monde – et est souvent liée à la corruption.⁹³

Les atteintes à l’environnement incluent l’exploitation des ressources naturelles et la criminalité liée aux espèces sauvages. La première concerne l’exploitation forestière illégale, et la seconde le braconnage de différentes espèces d’animaux.

Il est important de noter que l’Afrique du Nord n’est pas traitée dans cette section car il existe peu d’informations provenant de sources publiques sur cette forme de criminalité dans la région.

Exploitation forestière illégale

L’Afrique possède de vastes zones forestières, dont le bassin du Congo qui abrite la deuxième plus grande forêt humide au monde. Du fait des importantes marges bénéficiaires et de l’accroissement de la demande mondiale des ressources forestières du continent, l’exploitation forestière illégale est en plein boom en Afrique,⁹⁴ ce qui accélère la dégradation de son écosystème forestier. De plus, l’exploitation forestière illégale entraîne un manque à gagner fiscal et une perte de débouchés économiques qui alimentent la pauvreté et les conflits dans les communautés dépendant des ressources forestières.

Le bois exploité illégalement est affecté à différents usages, par exemple pour fabriquer du charbon de bois et des meubles, et pour construire des maisons. Il est également utilisé dans le secteur de la parfumerie.

De nombreux acteurs participent à l’exploitation forestière illégale en Afrique, y compris les grandes compagnies du secteur forestier. Une opération des services chargés de l’application de la loi a mis en évidence que 75 % des plus de 120 entreprises d’exploitation de bois d’œuvre du Mozambique avaient été impliquées dans des activités illégales au cours du seul mois de mars 2017. Lors de cette opération, au moins 150 000 mètres cubes de bois ont été saisis.⁹⁵

Une autre découverte est qu’un grand nombre d’entreprises en Afrique n’ont pas payé d’impôt sur les bénéfices, ont versé des pots-de-vin à des fonctionnaires de l’État pour qu’ils ferment les yeux sur les infractions, et ont fait un usage abusif de leurs permis d’exploitation en ne déclarant qu’une partie du bois abattu, en ne respectant pas la taille de coupe légale et en coupant du bois au-delà des concessions autorisées.⁹⁶

Au cours du premier trimestre 2016, le Cameroun a adressé des avertissements à 35 entreprises, reporté l'octroi de permis à 4 autres et infligé des amendes pour un total de 54,2 millions de FCFA (francs CFA, soit environ 97 000 USD) au titre d'activités illégales dans le secteur forestier.⁹⁷

Des groupes armés sont soupçonnés de pratiquer eux aussi des coupes illégales en Afrique pour financer leurs activités ; il s'agirait notamment des milices anti-Balaka et ex-Seleka en République centrafricaine⁹⁸ et des Forces démocratiques alliées en République démocratique du Congo.⁹⁹

Des groupes terroristes sont également impliqués. Al-Shabaab, par exemple, est soupçonné d'être un important exportateur de charbon de bois illégal en Somalie. Selon le Conseil de sécurité des Nations Unies, ce groupe tire des revenus du charbon de bois et d'autres ressources naturelles du pays, à hauteur d'au moins 10 millions d'USD par an.¹⁰⁰

Selon la base de données World-Check,¹⁰¹ les organisations criminelles se livrant à des activités d'exploitation forestière illégale en Afrique sont généralement composées de ressortissants locaux opérant dans leur pays. Les malfaiteurs profitent de l'absence de services chargés de l'application de la loi dans certaines régions d'Afrique ainsi que du manque de surveillance et de la faiblesse des sanctions pécuniaires.¹⁰²

Les trafiquants de bois d'œuvre illégal utilisent un certain nombre d'itinéraires. La République centrafricaine est un pays d'origine et de transit, d'où 6 000 mètres cubes de bois auraient été acheminés illicitement vers le Tchad.¹⁰³

En Afrique de l'Est, le *combretum*, qui produit l'une des meilleures qualités de charbon de bois, est très demandé en Afrique car c'est l'une des principales sources d'énergie des ménages sur ce continent, ainsi que dans plusieurs pays du Moyen-Orient.¹⁰⁴

En Afrique australe, le bois d'œuvre illégal provient de Zambie et du Mozambique, ou directement du Mozambique, et arrive dans le port de Dar es-Salaam en Tanzanie.¹⁰⁵ Trois entreprises chinoises spécialisées dans l'exportation ont par ailleurs tenté d'exporter illégalement du bois provenant du Mozambique, sans doute à destination de l'Asie.¹⁰⁶ L'importance de l'Asie en ce qui concerne l'exploitation forestière illégale dans la région est confirmée par l'Agence de recherche sur l'environnement (ou *Environmental Investigation Agency*, EIA), qui a indiqué que la majorité du bois d'œuvre exploité illicitement au Mozambique en 2013 était expédié en Chine.¹⁰⁷ Des volumes importants de bois illicite ont également été acheminés vers l'Afrique du Sud.¹⁰⁸

Les ports d'Afrique sont les principaux points de sortie du bois illicite acheminé vers l'Asie et l'Europe.¹⁰⁹ Du bois illicite d'Afrique centrale a été détecté dans certaines destinations européennes, à savoir Anvers (Belgique),¹¹⁰ Caen (France), La Rochelle (France), Viana do Castelo (Portugal) et Leixoes (Portugal).¹¹¹

Criminalité liée aux espèces sauvages

L'Afrique abrite une grande diversité d'espèces animales, y compris certaines des espèces les plus menacées et, par conséquent, les plus vulnérables de la planète. Le braconnage et le trafic d'animaux ont diverses finalités telles que la domestication, la consommation de leur viande ou le prélèvement de certaines parties de leur corps pour la médecine traditionnelle.

La criminalité liée aux espèces sauvages est généralement transnationale. Les braconniers vont chasser illégalement des animaux à l'étranger avant de les ramener dans leur pays en vue de leur vente en gros.

L'analyse montre que les organisations

criminelles opèrent aux niveaux local, régional et international.¹¹² Il ressort de l'analyse que les organisations qui se livrent à des infractions liées aux espèces sauvages collaborent avec des malfaiteurs locaux pour se procurer des ressources, voire des faux documents, mais aussi avec des réseaux criminels régionaux et internationaux pour mener leur trafic au-delà des frontières ainsi que pour coordonner les ventes et la destination finale des produits.¹¹³

Les ports maritimes et aériens d'Afrique – comme par exemple Douala au Cameroun ou Mombasa au Kenya – peuvent être des plaques tournantes de ce trafic car ils sont les portes d'entrée et de sortie de gros volumes de marchandises.

Outre les braconniers « organisés », des groupes armés non étatiques sont présents en Afrique et se livreraient à des infractions liées aux espèces sauvages pour se procurer des ressources ; c'est le cas notamment des combattants anti-Balaka et ex-Seleka en Afrique centrale, des Janjaouid au Soudan et de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en Ouganda. En 2015, par exemple, le chef de la LRA, Joseph Kony, a envoyé des combattants dans le parc national de Garamba en République démocratique du Congo pour se procurer 100 défenses d'éléphant.¹¹⁴ Les éleveurs de bétail nomades Foulanis du Soudan opérant en République centrafricaine sont également impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages car ils chassent l'élan géant et le buffle pour se procurer de la « viande de brousse ». Les Foulanis sont également soupçonnés de contrebande transfrontalière de produits issus d'espèces sauvages, y compris l'ivoire d'éléphant et les peaux de léopard, en particulier vers l'Ouganda et le Soudan du Sud.¹¹⁵ Diverses espèces animales d'Afrique sont particulièrement menacées par le braconnage et le trafic, dans la mesure où elles font l'objet d'une forte demande dans certaines parties du

monde, en particulier en Asie. Le trafic de défenses d'éléphant, de grands singes, de cornes de rhinocéros et de pangolins est considéré comme une menace préoccupante en Afrique centrale, australe, de l'Est et de l'Ouest. Outre les animaux précités, le braconnage touche systématiquement toutes les espèces et devient un problème grandissant. Dans toute l'Afrique, un large éventail d'animaux sauvages et domestiqués sont braconnés. L'accent est mis ici sur les espèces menacées pour appeler l'attention sur les principaux aspects du commerce illégal d'espèces sauvages qui a lieu sur le continent africain.

Grands singes

L'Afrique compte une grande variété d'espèces de singes dans ses forêts humides – notamment des bonobos, des chimpanzés, des gorilles et des orangs-outans –, qui sont particulièrement vulnérables au trafic. Le trafic de grands singes est une activité criminelle très lucrative. Ces animaux sont recherchés pour leur viande ou capturés vivants pour servir d'attraction. Dans le premier cas, les travaux d'exploitation forestière et minière illégale dans les zones d'habitat des grands singes d'Afrique alimentent le marché de la « viande de brousse ».¹¹⁶

Les singes, exportés illégalement depuis les forêts d'Afrique via des ports et des aéroports mal contrôlés, sont destinés à de riches propriétaires, au secteur des attractions pour touristes et à des zoos en Asie, au Moyen-Orient et en Europe.¹¹⁷ Le trafic des grands singes en Afrique centrale transite par plusieurs pays dont l'Égypte, le Soudan, l'Éthiopie et la Libye¹¹⁸ (Figure 5).

En Afrique de l'Ouest, le trafic de grands singes trouve son origine au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Nigéria et en Sierra Leone. Le Nigéria a également été recensé comme un

pays de transit.¹¹⁹



Figure 5: Itinéraires du trafic de grands singes depuis l’Afrique centrale vers les marchés internationaux via des pays de transit

Pangolins

Les pangolins sont les mammifères sauvages dont le trafic est le plus important au monde, et leur nombre décroît rapidement. Leurs écailles sont plus demandées que l’ivoire d’éléphant ou la corne de rhinocéros.¹²⁰ Ces animaux sont recherchés pour leur chair, leur cuir et pour leurs plaques de kératine (écailles) entrant dans la composition de médicaments traditionnels en Afrique et en Asie.¹²¹ Du fait de la forte demande et du nombre élevé de zones d’habitat, le prix des pièces de pangolin augmente considérablement sur le marché illégal et peut atteindre plusieurs milliers de dollars le kilo dans certains pays d’Asie.¹²²

Le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo sont suspects d’être des pays d’origine,¹²³ et la Côte d’Ivoire d’être un pays d’origine et de transit concernant le trafic de pangolins.¹²⁴ En juillet 2017, un réseau criminel international soupçonné de se livrer à un trafic d’écailles de pangolin a été démantelé en Côte d’Ivoire.¹²⁵

Le Kenya, l’Ouganda, l’Éthiopie, le Mozambique, le Cameroun, la Guinée, le Libéria et la Guinée Equatoriale sont soupçonnés d’être des centres

de collecte des écailles de pangolin.¹²⁶

Le trafic de pangolins a également lieu entre le bassin du Congo et l’Asie, en particulier la Chine et le Viet Nam. Dans le cadre de l’opération Thunderstorm, lancée en mai 2018 sous l’égide d’INTERPOL pour lutter contre le commerce illégal d’animaux et de plantes sauvages, près de 4 tonnes d’écailles de pangolins ont été saisies par les autorités maritimes vietnamiennes sur un navire en provenance de République démocratique du Congo.¹²⁷ Certaines sources indiquent en outre qu’un certain nombre de ressortissants chinois travaillant sur des projets financés par la Chine dans le bassin du Congo sont soupçonnés d’opérer un trafic de pangolins à destination de leur pays.¹²⁸ D’autres informations sur l’Afrique centrale semblent indiquer que des réseaux criminels d’exportation font appel à des chasseurs spécialisés pour braconner des pangolins dans des zones reculées afin de ne pas être repérés par les services chargés de l’application de la loi.¹²⁹

Éléphants

Le dernier rapport de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) sur la situation des éléphants et du commerce de l’ivoire indique qu’en 2016, le braconnage des éléphants en Afrique était en train de baisser et qu’il était revenu aux niveaux d’avant 2008. Cela dit, l’éléphant d’Afrique continue de faire l’objet d’un braconnage à grande échelle.

Des actes de braconnage transfrontaliers ont été détectés en Afrique. Des chasseurs camerounais ont pénétré dans le parc national de Minkébé au Gabon et ont rapporté clandestinement leur prise à Douala, un port camerounais constituant une importante plaque tournante pour l’exportation d’ivoire.¹³⁰

Le réseau EAGLE (*Eco Activists for Governance*

and Law Enforcement) a rapporté qu'en 2017, les services chargés de l'application de la loi de Côte d'Ivoire avaient démantelé une organisation criminelle soupçonnée de se livrer à un trafic d'ivoire entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Lors de cette opération, 400 pièces d'ivoire sculpté, 40 kg d'ivoire brut et 7 peaux de léopard ont été saisis.¹³¹

En Afrique de l'Est, les défenses d'éléphant transitent par l'Ouganda à destination de la Tanzanie. Les autres pays de transit sont le Soudan du Sud et le Burundi.¹³²

Il existe un lien important entre l'Afrique et l'Asie en ce qui concerne le trafic d'ivoire. En mars 2018, INTERPOL a publié une notice rouge à la demande des autorités malawites concernant un ressortissant gambien soupçonné d'être un trafiquant d'ivoire, suite à la saisie de centaines de défenses d'éléphant en Thaïlande. Le suspect, recherché pour « exportation de trophées officiels sans autorisation », est soupçonné d'avoir dissimulé 330 kg de pièces d'ivoire dans un chargement censé contenir des pierres précieuses non travaillées, expédié du Malawi et saisi à Bangkok (Thaïlande) début mars 2018. En raison des fortes présomptions de trafic suite à la découverte en 2016 d'ivoire illégal dans un chargement similaire en provenance d'Afrique, les autorités douanières ont effectué des contrôles complémentaires du fret et ont constaté la présence de 442 pièces d'ivoire (d'une valeur d'environ 500 000 USD) dans plusieurs conteneurs. Un autre ressortissant gambien a été arrêté à Bangkok (Thaïlande) alors qu'il s'appropriait à prendre possession du chargement contenant l'ivoire illégal. Les deux Gambiens sont soupçonnés d'appartenir à un réseau de trafic d'ivoire qui se procure des défenses d'éléphant en Afrique pour les acheminer en Asie.¹³³

Des ressortissants asiatiques sont soupçonnés

de jouer un rôle clé dans des organisations criminelles se livrant au commerce de l'ivoire d'éléphant en Afrique centrale,¹³⁴ et Hong Kong est devenu un important point de transit pour l'ivoire illégal puisque 7,9 tonnes de ce produit y ont été saisies en 2013 contre 3,2 en 2010.¹³⁵

Rhinocéros

Le braconnage de cornes de rhinocéros est une activité criminelle très répandue en Afrique australe et de l'Est. Ces dernières années, les pays les plus touchés étaient l'Afrique du Sud, la Namibie, le Zimbabwe et le Kenya.¹³⁶

Il s'agit d'un commerce lucratif car une corne de rhinocéros peut se vendre au minimum 20 000 USD sur les marchés d'Asie. Ce produit est surtout recherché pour son utilisation dans la médecine traditionnelle asiatique.

En Afrique de l'Est, le Kenya est considéré comme le principal pays d'origine et de transit du trafic de cornes de rhinocéros.¹³⁷ Toutefois, selon le ministère kényan du Tourisme et de la Nature, le pays aurait enregistré en 2018 une forte baisse du braconnage des éléphants et des rhinocéros, qui serait due aux efforts déployés par le gouvernement dès 2012 pour protéger les parcs nationaux et les réserves. Une loi sur les espèces sauvages de 2014 a renforcé les amendes à l'encontre des braconniers et des individus se livrant au commerce illicite d'espèces sauvages protégées.¹³⁸ Malgré le recul du braconnage de rhinocéros – du fait que les troupeaux sont plus protégés –, les groupes criminels continuent à cibler cet animal, et le trafic se poursuit.

Les organisations criminelles se livrant au trafic de cornes du rhinocéros d'Afrique gagnent beaucoup d'argent en vendant ces cornes sur les marchés internationaux, aux premiers rangs desquels figure l'Asie.

En Afrique australe, des liens ont été mis en évidence entre les organisations qui se livrent à

des atteintes aux espèces sauvages et le trafic de drogue, en particulier de stupéfiants ou de précurseurs chimiques de drogues de synthèse en lien avec l'Asie. Des sources publiques font état d'une affaire récente dans laquelle des ressortissants chinois opérant en Afrique du Sud étaient impliqués à la fois dans le trafic de cornes de rhinocéros et celui du Mandrax.¹³⁹

Bien que l'Afrique australe et de l'Est soient les principales régions du continent concernées par le braconnage de rhinocéros, cette activité criminelle s'étend aussi à d'autres régions d'Afrique. Des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest sont soupçonnés d'avoir des liens avec un vaste réseau de criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique, qui fournirait des cornes de rhinocéros à des malfaiteurs au Laos, en Thaïlande et au Viet Nam.¹⁴⁰

Criminalité financière

La criminalité financière en Afrique est souvent indétectable, complexe et, par conséquent, difficile à mesurer. La prédominance des transactions en espèces, les systèmes informels de transfert d'argent ainsi que les envois d'argent depuis l'étranger alimentent le secteur financier informel sur le continent africain.

L'impact de cette forme de criminalité en Afrique ne doit pas être sous-estimé car ses effets sont subis à la fois par les entreprises, les gouvernements, les institutions nationales et, en définitive, les citoyens qui en dépendent.

Selon l'enquête réalisée en 2016 par le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) concernant la criminalité économique mondiale¹⁴¹, cette forme de criminalité s'est accrue de 7 % au sein des entreprises africaines par rapport aux chiffres de 2014. L'enquête montre en outre que le pourcentage d'entreprises touchées par la criminalité financière en Afrique (57 %) est plus

élevé que la moyenne mondiale (36 %). Selon l'enquête, si les infractions financières traditionnelles, facilement détectables (comme le détournement d'actifs, la corruption passive et active, les fraudes entachant la passation des marchés et la fraude comptable), continuent de prédominer au niveau mondial, les cyberinfractions commises contre des entreprises sont celles qui ont le plus augmenté.¹⁴²

L'enquête mondiale réalisée en 2018 par l'agence Thomson Reuters sur le coût des infractions financières¹⁴³ concluait qu'en Afrique, les entreprises sont plus touchées par des actes relevant de la fraude, du vol, du blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité financière que la moyenne mondiale. Selon les résultats de l'enquête de Thomson Reuters, 53 % des dirigeants africains – contre 47 % des personnes interrogées à l'échelle mondiale – ont reconnu que leur entreprise ou organisation avait été victime d'au moins un acte de criminalité financière au cours des 12 derniers mois, la cybercriminalité et la fraude étant citées comme les infractions financières les plus courantes. En termes d'impact, le total cumulé des pertes de ces entreprises atteindrait 1 450 milliards d'USD, soit environ 3,5 % de leur chiffre d'affaires.¹⁴⁴

Les résultats de ces deux enquêtes semblent indiquer que les infractions financières sont en progression en Afrique, les entreprises africaines étant plus touchées que la moyenne mondiale, signe que cette forme de criminalité présente de l'ampleur sur le continent.

Les sections qui suivent présentent les principales infractions financières ayant été mises en évidence dans les différentes régions d'Afrique ; elles ne reflètent cependant pas toutes les infractions de ce type commises sur le continent.

Fraud

L'Afrique connaît des fraudes et des systèmes de criminalité financière complexes sont mis en œuvre dans tous les pays du continent, ce qui génère d'énormes bénéfices pour les groupes criminels.

les fraudes bancaires/financières et/ou commerciales sont fréquentes en Afrique, qu'il s'agisse d'une simple usurpation d'identité en vue de vider des comptes individuels, ou d'escroqueries plus sophistiquées au prêt hypothécaire ou à l'investissement en vue de soustraire d'importantes sommes d'argent à la banque. Les autres infractions bancaires sont notamment l'écroumage ou clonage de cartes bancaires ou de crédit, ou les escroqueries portant sur des cartes prépayées de certaines enseignes commerciales (comme les cartes de carburant). Les services de renseignement financier du Maroc ont signalé des transferts bancaires frauduleux et l'utilisation de cartes prépayées dans le cadre d'opérations de blanchiment d'argent.¹⁴⁵

D'autres fraudes ont également été détectées dans le continent : fraude minière, escroqueries par courrier électronique ou hameçonnage, ou escroqueries visant des personnes âgées ou d'autres catégories vulnérables de la population. Les escroqueries par courrier électronique ou hameçonnage sont l'œuvre d'un certain nombre de réseaux criminels.

Une autre escroquerie financière qui a cours dans la région est « l'escroquerie aux sentiments » ou « sextorsion », où la victime est amenée à se dénuder devant sa webcam et à pratiquer des actes sexuels. Ces actes sont enregistrés par les malfaiteurs, qui utilisent ensuite les vidéos pour faire du chantage et menacer leurs victimes. Les malfaiteurs abordent généralement leurs proies sur Internet, sous couvert d'un faux profil.



Source: INTERPOL

Des groupes terroristes présents en Afrique du Nord sont soupçonnés de fraude. La branche nord-africaine de Takfir wal-Hijra, un mouvement djihadiste islamiste d'origine égyptienne, serait impliquée dans des faux en écriture et des fraudes à la carte de crédit.¹⁴⁶

Faux monnayage

Le faux monnayage est une affaire lucrative pour les criminels, qui profitent des personnes pour distribuer de la fausse monnaie. Ce type de criminalité a des conséquences dévastatrices pour l'Afrique, déstabilisant les monnaies nationales, ralentissant par la suite la croissance économique des pays africains.

Selon des sources publiques, le faux monnayage touche presque tous les pays d'Afrique de l'ouest,¹⁴⁷ où des millions de dollars en faux billets sont trafiqués chaque année.

En avril 2018, un ressortissant nigérian a été arrêté soupçonné de posséder 400 000 billets contrefaits, selon l'agence nigériane de lutte contre la corruption. Il est également soupçonné d'être associé à un groupe criminel qui produit des faux dollars et les utilise pour escroquer des clients.¹⁴⁸

L'agence nigériane de lutte contre la corruption a précédemment arrêté un certain nombre de

faux négociants en devises dans la partie nord du pays. Cette région est considérée comme une plaque tournante du commerce des devises.¹⁴⁹

De plus, la contrefaçon de billets en dollars a augmenté ces dernières années depuis que plus de pays, y compris les pays africains, utilisent le dollar américain.¹⁵⁰

En Afrique australe et orientale, cette criminalité est également présente. En janvier 2018, la police sud-africaine a arrêté une personne soupçonnée d'être impliquée dans un projet de faux monnayage. Il a été trouvé avec 300 000R (environ 20 823 USD) de billets falsifiés, d'autres billets de monnaie étrangère, une imprimante, un compresseur papier et d'autres matériels essentiels pour faire de la fausse monnaie.¹⁵¹

Le faux monnayage est le type de fraude le plus courant au Kenya, avec les paiements mobiles et les agents bancaires comme cibles principales.¹⁵²

Il est fort probable que le faux monnayage soit également présent en Afrique du nord et en Afrique centrale malgré le peu d'informations disponibles.

L'absence de machines d'éclairage utilisées pour identifier les billets de contrefaçons, le manque de formation des revendeurs de billets dans l'identification des faux billets, et le peu de plainte déposée par les victimes à la police alimentent ce type de criminalité.¹⁵³

Cyberattaques et piratage des établissements financiers

Comme noté plus haut, les cyberattaques et les actes de piratage à l'encontre des établissements financiers sont en hausse en Afrique. À plusieurs reprises en Afrique de l'Est, par exemple, les malfaiteurs ont réussi à accéder aux systèmes et réseaux informatiques des banques et ont procédé à des virements sur des comptes bancaires à l'étranger et/ou rendu

possible des retraits dans des distributeurs partout dans le monde. La région a également connu en février 2016 le « cyberbraquage de la Banque centrale du Bangladesh », qui est la plus grande et la plus impressionnante cyberattaque de l'histoire récente à l'encontre d'un établissement financier. Les utilisateurs des applications de banque mobile ont été attaqués sur leurs smartphones par des logiciels malveillants (des « chevaux de Troie »).¹⁵⁴ Un ensemble de chevaux de Troie ont ainsi pénétré les systèmes bancaires sous l'apparence d'utilitaires ordinaires, et ont ciblé les utilisateurs de boutiques d'applications (par exemple *Google Play Store*). Les clients des banques ainsi que des établissements financiers nationaux et internationaux ont ensuite téléchargé le logiciel malveillant donnant accès à leurs données bancaires. Lorsqu'ils sont téléchargés avec une application, les chevaux de Troie bancaires imitent les vraies applications bancaires afin de dérober des informations sensibles, en particulier l'identifiant de connexion du client et les données de sa carte bancaire.

Contrefaçon de marchandises

Le trafic de marchandises de contrefaçon représente une menace majeure pour la santé et la sécurité publiques dans le monde, et en particulier sur le continent africain. La contrefaçon est une activité préjudiciable pour la sécurité publique, mais aussi pour les entreprises qui fabriquent et vendent des produits authentiques. Elle nuit également aux économies nationales en raison du manque à gagner fiscal des États au regard des produits fabriqués ou commercialisés sur le marché noir, et expose les consommateurs au risque que représentent des produits ne répondant pas aux

normes de qualité. Les organisations criminelles jouent un rôle central dans le commerce des marchandises piratées et de contrefaçon, et obtiennent d'importants revenus sur ces marchés illicites.

D'après les données disponibles, d'ici 2022, les activités de piratage et de contrefaçon pourraient atteindre un montant total exorbitant de 2 300 milliards d'USD, ce qui équivaut à des pertes mondiales de 4 200 milliards.¹⁵⁵

Le piratage et la contrefaçon concernent différents types de marchandises sur le continent africain, mais les produits pharmaceutiques sont de loin les plus touchés dans la plupart des régions d'Afrique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quelque 100 000 personnes meurent chaque année en Afrique à cause de produits pharmaceutiques de contrefaçon. Les faux médicaments représentent entre 30 % et 60 % du marché pharmaceutique total sur le continent africain.¹⁵⁶

Produits pharmaceutiques de contrefaçon

Pour de nombreux pays africains, les médicaments de contrefaçon représentent une menace criminelle moyenne à élevée, avec un risque d'augmentation future.

En 2016, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments (IRACM) ont mené une opération conjointe – baptisée « *Action against Counterfeit and Illicit Medicines* » (ACIM) – ayant conduit à une saisie record de médicaments illicites sur le continent africain. L'opération a eu lieu dans les 16 pays d'Afrique suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, République du Congo,

République démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sénégal, Tanzanie et Togo. Lors de cette opération, 113 millions de produits pharmaceutiques illicites et près de 900 millions de médicaments illicites et de contrefaçon ont été saisis aux frontières, pour une valeur totale estimée à 60 millions d'USD. Les plus grosses saisies ont eu lieu au Nigéria, au Bénin, au Kenya, au Togo, en Angola, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud.¹⁵⁷

En 2017, l'opération Heera – coordonnée par INTERPOL – a conduit à la saisie de plus de 420 tonnes de produits médicaux et pharmaceutiques illicites en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de cette opération, une centaine de tonnes de produits pharmaceutiques illicites dissimulés dans des camions transportant des fruits ont été saisis à Koro (Bénin). Les camions venaient vraisemblablement de Guinée et se rendaient dans différents pays de la région.¹⁵⁸

De manière générale, les produits pharmaceutiques de contrefaçon que l'on trouve en Afrique font appel à toutes sortes de méthodes illicites telles que : importation illégale, production illicite au niveau local, détournement et reconditionnement illicites, réacheminement, et enfin, exportation de marchandises locales subventionnées. Par ailleurs, bien que non illicites eux-mêmes, divers médicaments sont achetés, vendus, détournés, font l'objet d'un trafic et sont fabriqués dans la région, portant ainsi préjudice aux économies régionales ainsi qu'à la santé publique. L'examen de ce domaine de la criminalité en Afrique révèle que les médicaments de contrefaçon représentent une menace criminelle dans tous les pays du continent. Il montre aussi que le commerce panafricain de médicaments illicites a des effets néfastes non seulement sur les populations mais aussi sur les pays.

Les différents aspects de ce domaine de la

criminalité qui ressortent ici seront approfondis dans le cadre de l'examen du trafic d'autres marchandises de contrefaçon qui a lieu dans une région de plus en plus ciblée par les contrefacteurs.

Autres marchandises de contrefaçon

Outre le trafic de médicaments de contrefaçon, celui d'autres types de marchandises illicites est considéré comme une activité criminelle majeure en Afrique. Dans une étude de 2016 intitulée « Trade in Counterfeit and Pirated Goods, Mapping the Economic Impact », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que le commerce international de produits piratés et de contrefaçon représente pas moins de 2,5 % de la valeur des échanges mondiaux, ou 461 milliards d'USD pour l'année 2013.¹⁵⁹

La contrefaçon, souvent associée à la contrebande et à la criminalité financière, est parfois négligée dans certaines régions. Un afflux très visible de produits de contrefaçon de toutes sortes a lieu sur le continent africain, comme par exemple des vêtements et accessoires de créateurs, des appareils électroniques et autres équipements, des logiciels, mais aussi des articles contrefaits ou frauduleux plus dangereux, ainsi que des produits comme du tabac. L'on trouvera ci-dessous un aperçu – non exhaustif – des principales marchandises de contrefaçon vendues illicitement en Afrique:

Cigarettes illicites

Bien que faisant l'objet de signalements inférieurs à la réalité dans certaines régions du continent, le trafic de cigarettes illicites touche de nombreuses régions d'Afrique, comme par exemple l'Afrique de l'Ouest. Des sources publiques indiquent que la région sert de lieu de

transit pour ce trafic à destination de l'Afrique du Nord.¹⁶⁰ L'OMD a ainsi comptabilisé en 2015 des saisies de plus de 220 millions de cigarettes de contrefaçon au Bénin, au Ghana et au Togo, qui avaient pour destinations le Burkina Faso et le Niger,¹⁶¹ ce qui semble indiquer que ces produits arrivent en Afrique de l'Ouest par les ports du Bénin, du Ghana et du Togo.

Des sources publiques ont signalé qu'au Nigéria, des cigarettes illicites arrivent du nord du pays par voie terrestre, les chauffeurs des véhicules étant appelés localement des « Yan-Pitos ». Outre des cigarettes illicites, il semblerait que ces chauffeurs transportent aussi d'autres produits de contrefaçon, comme des appareils électroniques et des aliments. Une fois que les cigarettes sont arrivées dans les ports cités dans le précédent paragraphe, elles sont acheminées par la route vers le Nigéria, soit directement, soit en transitant par le Niger.¹⁶²

Matériel électrique de contrefaçon

En mars 2015, une étude consacrée à la contrefaçon de matériel électrique en Afrique a conclu à une forte activité de ce type sur le continent africain. Selon cette étude, les recettes annuelles de cette activité sont très élevées dans de nombreux pays d'Afrique, la conséquence fréquente étant le décès des utilisateurs. Les principaux pays de destination du matériel électrique de contrefaçon seraient l'Angola et le Malawi, suivis par la Sierra Leone, le Tchad, le Bénin, le Libéria et la Côte d'Ivoire, mais aussi le Burundi, l'Ouganda et la Zambie. Si la plupart de ces produits sont fabriqués localement, un grand nombre sont réexportés vers les pays voisins. Pour citer un exemple, le matériel électrique de contrefaçon fabriqué en Ouganda est majoritairement réexporté vers la République démocratique du Congo, ainsi que vers le Soudan et le Rwanda.¹⁶³

D'après les informations diffusées par les médias, les marchandises de contrefaçon sont très présentes sur les marchés d'Afrique, à la fois en termes de quantité et de variété des produits. La plupart des produits en question semblent provenir principalement de Chine,¹⁶⁴ suivie par d'autres pays d'Asie et d'Afrique.¹⁶⁵

On note aussi des flux de contrefaçons entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Il existe par exemple des éléments indiquant que les ressortissants d'Afrique subsaharienne résidant au Maroc exportent des marchandises de contrefaçon trouvées sur les marchés marocains vers leurs pays d'origine.¹⁶⁶ Il est probable que cette tendance existe aussi dans d'autres pays nord-africains où sont présentes des diasporas d'Afrique subsaharienne.

Outre sa dimension continentale, ce trafic relie plusieurs pays d'Afrique avec le reste du monde. Les marchandises de contrefaçon peuvent être fabriquées dans un pays, assemblées dans un deuxième puis acheminées illicitement via un troisième.

Souvent, les contrefacteurs établissent des commerces fictifs et des sociétés-écrans pour maquiller leurs activités. Ils produisent de faux documents d'expédition et acheminent les produits de contrefaçon par des voies détournées et en passant par différents points de transit pour dissimuler le véritable point de départ.

Malgré l'absence de preuves évidentes de l'existence d'organisations criminelles à la tête de ces activités illicites dans l'ensemble des régions d'Afrique, l'on peut affirmer que la contrefaçon de marchandises converge avec la plupart des autres activités illicites telles que le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, le vol et les infractions liées aux espèces sauvages. Les itinéraires utilisés pour l'acheminement des marchandises de contrefaçon sont les mêmes que pour les autres activités criminelles

précitées. Ainsi, les personnes victimes de la traite d'êtres humains peuvent être amenées à travailler dans des ateliers de fabrication de produits de contrefaçon, cette activité étant facilitée par la corruption.

Trafic de véhicules volés

La section qui suit aborde les deux dimensions du trafic de véhicules volés en Afrique : le trafic international à destination de l'Afrique qui trouve sa source à l'étranger (en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Asie), et le trafic intracontinental. Les organisations criminelles acheminent, volent et revendent dans l'ensemble des pays africains un grand nombre de véhicules. De nombreux pays sont à la fois des points d'origine, de transit et de destination de ces véhicules. L'ensemble des acteurs impliqués génèrent des recettes considérables qui leur permettent d'alimenter continuellement ce trafic.

Trafic international à destination de l'Afrique

Les véhicules volés à l'étranger arrivent en Afrique principalement dans les principaux ports maritimes commerciaux, que ce soit sur des porte-conteneurs ou des rouliers. Ces véhicules sont souvent présentés comme des véhicules d'occasion, afin de dissimuler leur origine illicite. Pour faciliter l'importation de véhicules volés en Afrique et dissimuler leur origine, les organisations criminelles utilisent des faux documents et falsifient/modifient les numéros d'immatriculation.

Par ailleurs, les pays où la conduite est à droite ont tendance à importer des véhicules volés provenant de pays utilisant le même sens de circulation. Par conséquent, les pays d'Afrique

australe et de l'Est, où l'on roule à gauche, sont plus susceptibles d'importer des véhicules ayant été volés au Royaume-Uni, au Japon et en Australie.

La plupart du temps, les véhicules volés acheminés sur le continent africain sont de milieu de gamme, car il existe une forte demande de véhicules de ce type en Afrique. On note cependant une demande croissante de véhicules haut de gamme comme les utilitaires de sport (SUV) et les tout-terrain. Les véhicules de transport d'équipements lourds sont également recherchés par les organisations criminelles. En octobre 2015, par exemple, la police nationale rwandaise a intercepté une remorque de transport d'équipements lourds portant une plaque d'immatriculation ougandaise au moment où elle traversait la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Grâce à la base de données d'INTERPOL sur les véhicules volés, la police rwandaise a découvert que ce véhicule avait été volé au Japon.¹⁶⁷ Plus récemment, en juin 2018, des médias ont rapporté qu'une grue de 48 tonnes volée en Allemagne en mars 2018 avait été retrouvée en Égypte trois mois plus tard.¹⁶⁸

Les organisations criminelles africaines collaborent en outre avec leurs homologues à l'étranger pour se procurer des véhicules volés et les vendre en Afrique. Dans ce contexte, des éléments criminels de la diaspora africaine jouent un rôle important en mettant en relation les malfaiteurs qui volent les véhicules dans les pays d'origine et ceux présents en Afrique qui les réceptionnent. Des sources publiques ont ainsi relaté qu'en août 2017, la *Guardia Civil* espagnole, avec l'aide des polices autrichienne, française et portugaise, avait démantelé une bande qui acheminait des véhicules volés de l'Europe vers l'Afrique du Nord. Douze ressortissants marocains, algériens, français et

néerlandais ont ensuite été arrêtés.¹⁶⁹

Une fois en Afrique, les véhicules volés sont soit commercialisés sur les marchés licites ou illicites du pays où ils sont arrivés, soit acheminés par voie terrestre jusqu'à leur destination finale en transitant par plusieurs pays. Par exemple, certains véhicules volés en Europe arrivent au Maroc dans des navires de marchandises ou des ferries, puis sont acheminés vers des pays d'Afrique centrale et de l'Ouest pour être commercialisés sur des marchés illicites.¹⁷⁰

Trafic au sein du continent africain

Un grand nombre de véhicules volés font également l'objet d'un trafic à l'échelle nationale, régionale et continentale.

Sur l'ensemble du continent africain, les véhicules haut de gamme et coûteux – comme les utilitaires de sport (SUV) et les tout-terrain – sont recherchés à des fins de trafic et de revente au niveau transnational. Les petits véhicules bas de gamme de seconde ou troisième main que l'on trouve souvent sur les marchés locaux sont recherchés pour leur facilité de revente et leurs pièces détachées. Par ailleurs, en Afrique centrale, les taxis collectifs sont également une cible de choix pour les groupes criminels organisés.

En Afrique centrale, la majorité des véhicules seraient volés sur des lieux publics comme des parkings, des stations de lavage des voitures, des supermarchés, des bars et des boîtes de nuit, parfois avec l'aide des agents de sécurité et des employés des parkings.¹⁷¹ En Afrique de l'Est, outre la piraterie routière, les méthodes de vol courantes sont l'utilisation de doubles des clés et le détournement de véhicules de location à destination de l'étranger.¹⁷²

Sur l'ensemble du continent, les groupes criminels ont démontré leurs grandes capacités en matière de désactivation des systèmes antivol modernes dont sont équipés les véhicules,

comme par exemple les appareils de géolocalisation (GPS). Par ailleurs, pour compliquer davantage le repérage des véhicules volés, les organisations criminelles ont pour habitude de changer les plaques d'immatriculation, de repeindre la carrosserie, de falsifier les numéros du châssis et du moteur, et de produire de faux documents d'immatriculation avant de revendre les véhicules.¹⁷³

Des cas d'escroquerie à l'assurance des véhicules ont été constatés dans de nombreuses régions. Ils consistent, pour les propriétaires, à se débarrasser de leurs véhicules en passant par des groupes de malfaiteurs et à déclarer le vol à l'assureur dans le but d'être payés deux fois, d'abord grâce à la vente frauduleuse, puis par le remboursement de l'assurance.¹⁷⁴

L'analyse des informations disponibles montre qu'il existe en Afrique un important trafic de véhicules volés à l'échelle transnationale. Les véhicules volés traversent plusieurs pays en vue d'être revendus dans les pays de destination. Des véhicules volés en Ouganda ont été retrouvés en République démocratique du Congo ; d'autres volés au Kenya et au Soudan du Sud ont été retrouvés en Ouganda.¹⁷⁵

Un autre facteur est celui de la porosité des frontières dans certaines régions d'Afrique, qui permet aux organisations criminelles de transférer plus facilement les véhicules volés entre les pays. En Afrique de l'Ouest, la libre circulation des personnes et des biens instaurée par l'accord de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un facteur qui facilite la circulation des véhicules volés.

La corruption des fonctionnaires est un autre facteur contribuant à l'essor de ce marché illicite. Elle permet en effet de faciliter l'entrée des véhicules volés dans certains pays, ou d'aider à la fabrication de faux documents pour les

véhicules, afin qu'ils intègrent plus facilement les marchés licites.¹⁷⁶

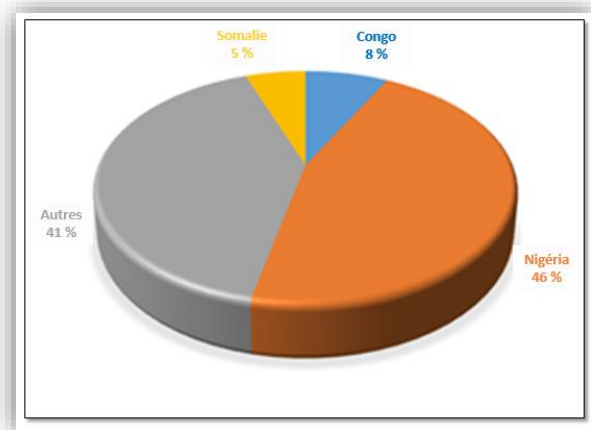


Figure 6: Actes de piraterie maritime (attaques effectives et tentatives) en Afrique, 2013 - 2017

Enfin, les conflits de faible ou forte intensité qui frappent certains pays d'Afrique accroissent les risques liés à la porosité des frontières et créent un environnement favorable pour les organisations criminelles de toutes sortes, y compris celles impliquées dans le vol et le trafic de véhicules.

Piraterie maritime

La piraterie maritime sévit dans deux zones d'Afrique : le long des côtes du golfe de Guinée (en Afrique centrale et de l'Ouest), et le long du golfe d'Aden et de la Corne de l'Afrique (en Afrique de l'Est).

Les facteurs amenant les pirates à commettre des attaques le long du littoral africain sont la pauvreté, la fragilité des États, le manque de capacités répressives, l'opportunité géographique et l'absence de législation et de dispositions juridiques ou leur laxisme. La piraterie maritime peut également inclure la traite d'êtres humains et le transport de substances illégales par des organisations criminelles.¹⁷⁷

Selon les données du Bureau maritime

international pour la période 2013 - 2017, 288 actes de piraterie maritime (attaques effectives et tentatives) ont été recensés en Afrique, soit 26 % de l'ensemble des actes de piraterie enregistrés dans le monde. Près de 46 % des attaques et tentatives recensées en Afrique ont eu lieu le long des côtes du Nigéria, suivi par celles du Congo (8 %) et de la Somalie (presque 6 %) (Figure 6). Il convient de noter que 58 % des attaques enregistrées en Afrique ont eu lieu entre janvier 2013 et décembre 2015, et 40 % entre 2016 et 2017.¹⁷⁸

Golfe de Guinée

Le golfe de Guinée borde les côtes du Libéria, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin, du Nigéria, du Cameroun, de la Guinée équatoriale, du Gabon, de Sao Tomé-et-Principe, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et de l'Angola. Depuis 2011, le golfe de Guinée constitue le principal foyer de piraterie maritime en Afrique.¹⁷⁹

Les actes de piraterie et de vol dans ces eaux représentent plus d'un quart de toutes les attaques signalées dans le monde.¹⁸⁰ En 2016, le golfe de Guinée a été le théâtre de plus de la moitié des enlèvements de gens de mer avec demande de rançon dans le monde (34 cas sur 62).¹⁸¹ Les pirates y sont attirés parce qu'il abrite quelques-uns des plus gros gisements de pétrole offshore de la planète.

Les actes de piraterie dans le golfe de Guinée sont de plus en plus souvent commis par des organisations criminelles professionnelles, parfaitement coordonnées, qui sont attirées par cette activité à faible risque et très lucrative.¹⁸² Ces groupes détournent ou attaquent des navires ou des structures maritimes comme des pétroliers, des dépôts d'essence et de pétrole ou des plateformes de transport. Selon le Bureau

maritime international, sur les 16 incidents recensés en 2017 au cours desquels un navire a essuyé des coups de feu, 7 se sont produits dans le golfe de Guinée.¹⁸³

Les actes de piraterie maritime constituent une menace évidente pour la sécurité de la navigation, la sécurité physique des personnes travaillant en mer, la végétation et les animaux marins, l'économie régionale ainsi que le commerce international du pétrole et d'autres ressources naturelles. La piraterie dans le golfe de Guinée a une incidence sur les échanges commerciaux de quelque 455 millions de personnes et l'acheminement de 5 millions de barils de pétrole par jour, soit environ 40 % des importations européennes et 29 % des importations américaines.¹⁸⁴

Les pirates emploient généralement la tactique de l'enlèvement contre rançon, les attaques se produisant souvent la nuit au mouillage et au large des côtes. Ils utilisent des armes à feu et la violence pour prendre en otage les membres des équipages. Une autre pratique consiste à détourner les navires pendant plusieurs jours vers des destinations inconnues, dans le but de voler leur cargaison de pétrole et autres avoirs de valeur, après avoir désactivé les systèmes de traçage.¹⁸⁵ Le pétrole est alors siphonné et stocké sur des bateaux plus petits, puis vendu au marché noir.

Au Nigéria, le delta du Niger est l'un des plus vastes au monde, sur lequel naviguent des milliers de navires transportant du pétrole brut et où affluent en permanence des navires venant approvisionner le pays en pétrole raffiné. Dans ces conditions, le Nigéria est un haut lieu de la piraterie avec violence et du vol à main armée.¹⁸⁶ Les pirates attaquent des pétroliers pour leur voler du pétrole brut – une opération généralement appelée « soutage illégal » –,

qui peut ensuite être vendu aux raffineries du pays ou exporté illégalement vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Toutes les sources d'information semblent indiquer que des ressortissants du Nigéria et des pays voisins (comme le Ghana, le Bénin et le Togo) sont impliqués dans les opérations de soutage illégal et de chargement du pétrole, alors que les activités de transport, de financement et de blanchiment de fonds y afférentes sont vraisemblablement menées par des malfaiteurs originaires d'autres pays, notamment d'Europe de l'Est et d'Asie.¹⁸⁷

Ces efforts de répression se heurtent en outre à l'absence, dans bon nombre de pays d'Afrique centrale riverains du golfe de Guinée, de dispositions juridiques, de capacités et d'une législation permettant de poursuivre efficacement les auteurs de ces actes criminels.¹⁸⁸

Golfe d'Aden et Corne de l'Afrique

La piraterie maritime demeure aujourd'hui une menace pour la région en matière de criminalité organisée, ainsi qu'une activité criminelle pouvant avoir des effets importants en termes de bouleversement des échanges ou d'érosion de l'activité économique. Les organisations impliquées sont toujours soupçonnées d'être très engagées dans le domaine ainsi que dans diverses autres activités illicites, notamment le terrorisme.

Les pays les plus touchés ou concernés par la piraterie maritime dans cette région sont la Somalie et le Kenya, et certains liens ont été notés avec le Soudan. Le port de Mogadiscio demeure un pôle important de la piraterie. Néanmoins, certains groupes opèrent depuis la région du Pount au nord-est de la Somalie, et d'autres depuis les villes de Las Khorey et

Sanaag, au Somaliland, un territoire situé en Somalie en face du Yémen.¹⁸⁹

Les principales causes de cette activité en Afrique de l'Est sont liées à l'instabilité politique en Somalie. De manière générale, les pirates somaliens sont poussés par la pauvreté généralisée ainsi que par l'épuisement et le pillage des ressources halieutiques. De surcroît, la densité et la vulnérabilité du trafic maritime dans la Corne de l'Afrique sont des facteurs propices à l'implication des réseaux criminels organisés dans cette activité criminelle lucrative.¹⁹⁰

La région est une importante zone de transit pour le commerce maritime mondial, raison pour laquelle le golfe d'Aden et la Corne de l'Afrique sont souvent la cible d'attaques.

Des sources publiques indiquent en outre que l'organisation terroriste al-Shabaab aurait été impliquée dans des actes de piraterie maritime.¹⁹¹ Un réseau soupçonné de piraterie entre les villes portuaires de Hobyo et Harardheere (toutes deux au nord de Mogadiscio, au bord de la mer d'Arabie) en 2017 fait l'objet d'une enquête pour avoir fourni un appui matériel aux organisations al-Shabaab et État islamique en Somalie.

Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes

Au-delà de l'évaluation de chaque marché criminel détecté en Afrique, la présente section analyse les liens entre différentes activités relevant de la criminalité organisée et recense plusieurs « facilitateurs de la criminalité » tels que le recours à des cyberoutils et à des armes à feu pour commettre diverses infractions. La cybercriminalité élargit facilement le champ d'action d'un groupe et renforce sa capacité à échapper à toute détection, tandis que les armes à feu accroissent la violence exercée par les

organisations pour poursuivre leurs objectifs sur l'ensemble des marchés illicites. Ces types d'infractions de facilitation varient parfois d'une région à l'autre, mais il est essentiel d'en prendre toute la mesure car ils peuvent constituer des domaines d'action importants pour les services chargés de l'application de la loi afin d'empêcher les éléments criminels de se développer ou de consolider leur position. Les infractions de facilitation présentées ci-dessous sont les suivantes : la cybercriminalité ainsi que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (c'est-à-dire les armes à feu illicites).

Trafic d'armes légères et de petit calibre

Nombre de pays africains – si ce n'est tous – sont concernés à des degrés divers par le trafic d'armes légères et de petit calibre, et peuvent être des pays d'origine, de transit ou de destination de ce trafic.

Les données recueillies dans le cadre de cette analyse semblent indiquer que ce type d'activité est souvent lié à des pays qui sortent d'un conflit ou qui sont encore déchirés par des divisions internes, et où les flux d'armes sont fréquents et massifs. Une grande diversité d'armes légères et de petit calibre font l'objet d'un trafic sur le continent africain, parfois sur plusieurs centaines de kilomètres, en traversant plusieurs frontières et territoires. En Afrique, le trafic d'armes à feu est un important facilitateur et vecteur de criminalité, des groupes armés en étant semble-t-il les principaux acteurs.

Au cours des dernières décennies, plusieurs pays d'Afrique ont été confrontés à de nombreux conflits – de faible ou de forte intensité – qui ont laissé des traces sur le plan intérieur. Ces conflits ont entraîné un afflux de millions d'armes légères/de petit calibre et de munitions sur le

continent africain, qui ont permis d'équiper les diverses parties prenantes – étatiques ou non – engagées dans des conflits armés.

Les armes sont des marchandises durables qui survivent aux guerres et aux conflits. Celles détenues par des acteurs non étatiques comme des groupes rebelles ne sortent pas toujours du circuit lorsqu'une crise prend fin, et ce, du fait de l'absence de mécanismes de traçabilité, d'inventaire, de stockage en bonne et due forme et de destruction. Ces armes pourraient représenter une part importante du trafic d'armes sur le continent.

Les arsenaux de l'armée et de la police – acquis en temps de paix ou accumulés en période de conflit – qui se retrouvent dispersés ou pillés, représentent une autre source d'approvisionnement importante du trafic des armes légères et de petit calibre en Afrique. Plus récemment, la situation en Libye a donné lieu à une prolifération et un trafic d'armes provenant du pillage des arsenaux gouvernementaux. On estime qu'avant les bouleversements politiques que connaît le pays depuis 2011, l'armée libyenne possédait entre 250 000 et 700 000 armes, dont 70 à 80 % étaient des fusils d'assaut. Après la chute du régime de Kadhafi, des armes, des munitions et des explosifs volés dans les arsenaux libyens ont été dispersés – en particulier entre 2011 et 2014 – dans pas moins de 12 pays du Maghreb, du Sahel, du Levant, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique centrale.¹⁹² Des armes provenant des arsenaux gouvernementaux de Côte d'Ivoire ont été repérés aux mains de groupes armés opérant en République centrafricaine. D'autres groupes opérant au Mali semblent aussi s'être procuré une grande partie de leurs armes grâce à la dispersion des arsenaux de l'armée malienne.¹⁹³ Cela dit, après un conflit ou en temps de paix et selon le pays considéré, une partie de ces armes est quand même dispersée du fait de

l'insuffisance ou de l'inadéquation des contrôles de la gestion ou de la sécurité physique des stocks d'armes. Le Service d'action antimines des Nations Unies (UNMAS) a par exemple indiqué qu'en juin 2018, la prolifération, l'accumulation, l'utilisation abusive et le stockage non sécurisé des armes et des munitions demeuraient un problème persistant pour la paix et la sécurité dans la République démocratique du Congo.¹⁹⁴

Une autre source d'armes légères et de petit calibre sur le continent africain est la dispersion des armes provenant des missions de maintien de la paix. Selon l'organisation non gouvernementale *Small Arms Survey*, entre 2004 et 2014, au moins 22 incidents majeurs de perte et de vol d'équipements militaires ont eu lieu en liaison avec les missions des casques bleus de l'ONU déployées au Soudan et au Soudan du Sud. Dans certains cas, il s'agissait d'attaques commises par des groupes armés à l'encontre des contingents des Nations Unies. Plus de 500 armes de toutes sortes (pistolets, fusils d'assaut, mitrailleuses, lance-grenades, armes antichar et mortiers) et plus de 750 000 munitions ont été perdus lors de ces attaques. Par ailleurs, une enquête de *Small Arms Survey* révèle que la véritable ampleur et portée de la dispersion des armes provenant des opérations de paix au Soudan et au Soudan du Sud est beaucoup plus grande que le nombre de pertes enregistrées lors des attaques.¹⁹⁵ Il est probable que des agressions similaires ont lieu dans le cadre d'autres missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique.

Une autre source potentielle d'armes illicites est le stock d'armes détenues par les civils. Selon les données de *Small Arms Survey*, la population civile serait en possession de 39 728 000 armes à feu, dont seulement 5 402 124 sont déclarées.¹⁹⁶ Certaines de ces armes finissent sur le marché noir et font l'objet d'un commerce illicite. Ainsi, la dégradation de la situation économique en

Libye après les événements de 2011 a conduit certains civils à vendre ou échanger des armes et des munitions pour s'acheter des biens de subsistance.¹⁹⁷ Il est probable qu'un phénomène similaire se soit produit dans d'autres pays d'Afrique, notamment en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine, où des soldats démobilisés ou des rebelles ont pu être tentés de vendre les armes à feu et les munitions qu'ils avaient conservées malgré la fin des hostilités.

Le trafic d'armes légères et de petit calibre alimente les conflits, le terrorisme, la criminalité organisée, voire la délinquance urbaine. Les informations provenant de sources publiques indiquent que l'usage d'armes à feu dans le contexte de la délinquance urbaine (vols¹⁹⁸, actes de piraterie routière, pénétration par effraction dans des logements ou des entreprises, enlèvements et homicides) prend des proportions de plus en plus grande dans toutes les régions d'Afrique. Les zones rurales sont très touchées par la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui sont utilisées pour commettre des infractions comme le vol de bétail et le braconnage¹⁹⁹, notamment d'espèces menacées.

Les organisations criminelles se livrant au trafic de marchandises de grande valeur (drogues, minerais, espèces menacées, bois d'œuvre, etc.) voient dans la prolifération et le trafic d'armes légères et de petit calibre la possibilité de s'armer lourdement elles-mêmes et, par voie de conséquence, d'affronter et de soumettre quiconque représentant une menace pour leur modèle économique.

Par ailleurs, les groupes armés, les rebelles et les terroristes jouent un rôle majeur dans le trafic d'armes légères et de petit calibre sur le continent africain. Si certains d'entre eux vendent des armes pour financer leurs activités, d'autres en achètent pour s'équiper lorsqu'ils

mènent des opérations violentes à l'encontre des populations ou des institutions locales, pour l'emporter sur les forces de sécurité et pour contrôler des terres ou des territoires.

Les flux illicites sont constants sur le continent et en grande partie multidirectionnels. Les armes ne cessent de circuler, principalement à l'intérieur de certaines régions. Toutefois, selon la demande et les chaînes d'approvisionnement disponibles, les armes peuvent circuler entre les régions d'Afrique sur plusieurs centaines de kilomètres, d'un territoire et d'une frontière à l'autre. Cela semble indiquer que certaines organisations criminelles impliquées dans ce trafic ont la capacité de mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs aux niveaux national, régional et transrégional, et qu'elles possèdent l'expertise nécessaire pour faire circuler des armes sans être repérées.

Cybercriminalité et infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet

La technologie a contribué à la redéfinition de la criminalité, favorisant la multiplication des infractions par le biais du numérique, leur permettant d'être commises partout et par n'importe qui. Bien qu'étant une forme de criminalité organisée à part entière, la cybercriminalité intervient aussi en facilitant considérablement le commerce illicite. Elle a modifié la nature des marchés illicites où que ce soit dans le monde, et le continent africain n'y fait pas exception.

La cybercriminalité facilite tous les types d'infractions, de la fraude financière à l'exploitation sexuelle, en passant par la violation des droits de propriété intellectuelle (Figure 7).



Figure 7: Différents types de cyber infractions et d'infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet

Enfin, elle permet aux groupes criminels de créer facilement des liens dans le monde entier, et ainsi de trouver de nouvelles victimes, des complices et de nouveaux marchés. Si la cybercriminalité peut avoir de lourdes conséquences sur le plan individuel, elle peut aussi être très dommageable pour l'intégrité et la viabilité des marchés financiers et de l'économie.

De manière générale, les cas de cybercriminalité constatés sur le continent africain sont principalement des infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet, et non des cyberinfractions au sens propre. Les infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet accroissent le champ d'action et l'ampleur des activités des groupes criminels grâce à l'utilisation d'ordinateurs, de réseaux informatiques ou d'autres types de technologies d'information et de communication.

Toutes les sources d'informations conduisent au constat que les formes de cybercriminalité les plus courantes dans la région sont notamment l'accès illégal à toutes sortes de systèmes comme des banques et des comptes de messagerie, les fraudes et escroqueries en ligne (à la carte de crédit et à l'assurance), l'usurpation d'identité, les attaques par des logiciels malveillants, le commerce et la prolifération de différents types de contenus illégaux ou

interdits, la prolifération de menaces, la radicalisation via Internet, le hameçonnage, etc.²⁰⁰

L'Afrique de l'Ouest est fréquemment victime d'« escroquerie aux sentiments », où la victime est amenée à se dénuder devant sa webcam et à pratiquer des actes sexuels. Ces actes sont enregistrés par les malfaiteurs, qui utilisent ensuite les vidéos pour faire du chantage et menacer leurs victimes. Les malfaiteurs abordent généralement leurs proies sur Internet, sous couvert d'un faux profil.

En Afrique centrale, la fraude utilisant un boîtier SIM (*Sim box*) est également fréquente au Cameroun ainsi qu'en République du Congo ; elle permet de passer des appels à l'étranger au tarif local et cause des pertes financières énormes aux entreprises ainsi qu'au Trésor public.²⁰¹

En octobre 2015, par exemple, quatre opérateurs téléphoniques du Cameroun – MTN, Orange, Camtel et Nextel – ont subi des pertes importantes en raison de ce type de fraude. Les sociétés concernées n'en ont pas divulgué le montant exact, mais on estime qu'en 2015, cette activité illégale leur a coûté environ 18 milliards de FCFA (soit environ 31 millions d'USD).²⁰²

Dans certaines régions du continent, les activités des cybermalfaiteurs sont très influencées par les tensions géopolitiques ambiantes. Dans de nombreux cas, les acheteurs veulent migrer vers d'autres pays ou échapper aux conditions difficiles dans leurs pays. Dans d'autres, les cybermalfaiteurs achètent de faux documents pour commettre par exemple une escroquerie à l'assurance. Cela donne lieu à une tendance effrayante où les terroristes acquièrent de faux documents et pénètrent dans d'autres pays en tant que réfugiés.

En Afrique du Nord, par exemple, les documents d'identité sont reproduits puis mis en vente, principalement sur des forums en langue arabe.

Sur certains sites Internet, un passeport numérisé est vendu au minimum 18 USD ; les documents d'identification sont vendus dans un lot incluant une copie de permis de conduire et des factures de services locaux, afin d'aider la personne qui les achète à s'installer dans un autre pays. Par ailleurs, des « crypteurs » – sortes de logiciels capables de chiffrer, confondre et manipuler un logiciel malveillant afin de ne pas être repéré par les logiciels de sécurité – sont également vendus dans la région. Si certains sont gratuits, d'autres plus élaborés sont vendus entre 12 et 130 USD.²⁰³

Des affaires citées dans des sources publiques mettent en évidence le caractère transnational des groupes criminels connus se livrant à la cybercriminalité en Afrique. Dans des dossiers concernant des ressortissants nigériens opérant depuis des pays comme l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, des groupes impliqués dans diverses pratiques commerciales frauduleuses ou escroqueries par courrier électronique ou hameçonnage essaient – souvent avec succès – de tromper des milliers de victimes dans le monde entier.

Des fraudes à l'aide d'Internet et d'autres types d'infractions (comme l'usurpation d'identité) commises à partir du continent africain continuent d'être détectées dans le monde entier, l'Europe et l'Amérique du Nord ayant notamment signalé des affaires ayant des liens avec l'Afrique australe.²⁰⁴ L'Afrique du Sud arriverait en troisième position dans le classement mondial du nombre de victimes de la cybercriminalité.²⁰⁵

De manière générale, la cybercriminalité est de plus en plus essentielle aux organisations criminelles pour mener leurs activités illicites, et cette tendance va sans doute continuer de s'accroître dans les années à venir.

Toutes les informations disponibles semblent indiquer que, jusqu'à présent, la plupart des

infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet sont des fraudes en ligne, en général l'écrémage de cartes de crédit ou de paiement. L'accès aux comptes bancaires ou aux systèmes de paiement en ligne se fait plus souvent par l'envoi de messages électroniques de hameçonnage, suite auxquels les utilisateurs communiquent à leur insu leur nom d'utilisateur et leur mot de passe.²⁰⁶

Les cyberoutils aident les organisations criminelles à se doter de multiples faux documents, à se livrer au trafic d'objets volés ou de contrefaçon, ou à planifier d'autres actions criminelles complexes et à communiquer à leur sujet, notamment le trafic de drogue, les extorsions ou les vols avec violence. Les capacités numériques peuvent être mises à profit dans de nombreux contextes criminels, et les gains sont immenses lorsque des cyberoutils sont utilisés. Des groupes de tous niveaux – local à international – font usage de capacités numériques pour commettre des fraudes et usurper des identités dans le monde entier, et

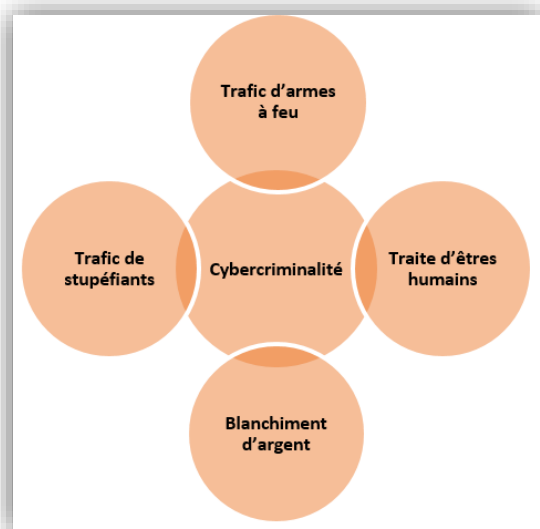


Figure 8: Marchés illicites facilités par la cybercriminalité

diverses autres bandes de malfaiteurs cherchent par conséquent à développer leurs propres capacités pour utiliser toujours plus de

cyberoutils.

Comme on l'a mentionné plus haut, les deux marchés illicites qui bénéficient le plus de la cybercriminalité sont la criminalité financière et le vol, mais les cyberoutils peuvent aussi être employés pour commettre d'autres types d'infractions. En dehors de la fraude, ils sont utilisés pour le trafic de toutes sortes de produits volés. Des sources publiques semblent indiquer que des drogues illicites et des médicaments légitimes sont achetés et vendus en ligne, notamment sur le *dark Web*.

En Afrique, la traite d'êtres humains possède elle aussi une cybercomposante. Souvent, le recrutement des victimes d'esclavage domestique se fait sur Internet, tandis que les services à caractère spécifiquement sexuel sont proposés et négociés sur diverses plateformes en ligne. De même, le trafic d'armes à feu a parfois lieu en ligne – sur le *dark* ou le *deep Web* pour certains types d'armes légères.

La cybercriminalité, particulièrement en Afrique, peut peser sur le développement et permet souvent aux organisations criminelles d'opérer dans un anonymat quasi total, avec impunité et par-delà les frontières pour échapper à la détection et aux poursuites.

Ces organisations peuvent agir dans un pays ou territoire mais cibler des personnes, entreprises ou administrations dans un autre. La plupart des pays d'Afrique étant de plus en plus dépendants de la technologie, on estime que la fréquence de la cybercriminalité et les préjudices qui y sont liés vont s'accroître et devraient atteindre un niveau de maturité à court et à long terme. En témoigne l'apparition en Afrique de nouveaux modes opératoires pour commettre des infractions traditionnelles à l'aide d'Internet.

Plusieurs facteurs aggravent le problème de la cybercriminalité en Afrique et contribuent à une multiplication et une accélération des infractions

traditionnelles commises à l'aide d'Internet. Ces facteurs sont les suivants :

- Investissements limités dans la cybersécurité, que ce soit dans le secteur public ou privé, d'où une facilité croissante à commettre des infractions traditionnelles via Internet (fraude, vol) ;
- Les actes de cybercriminalité commis en Afrique sont insuffisamment détectés et signalés, ce qui rend difficile la quantification précise du phénomène;²⁰⁷
- Manque de sensibilisation du public à la question de la cybersécurité ;
- Difficulté à identifier les réseaux se livrant à la cybercriminalité, et ce d'autant plus en Afrique où la technologie et le savoir-faire requis sont souvent insuffisants.

Flux illicites de fonds et d'avoirs

Le blanchiment de fonds est un volet majeur des activités de la criminalité organisée liées à l'ensemble des marchés illicites présentés dans ce rapport, et dont la totalité des profits illicites doit, d'une manière ou d'une autre, échapper à la détection et aux autorités de l'État.

Il semblerait que plusieurs méthodes bien connues soient utilisées, comme par exemple le recours à des sociétés fictives et des sociétés-écrans, l'importation et le commerce de véhicules d'occasion et/ou volés, l'utilisation de casinos, d'agences immobilières et d'activités commerciales manipulant des espèces, ainsi que le commerce de pierres et de métaux précieux. Ce type d'activité criminelle présente un important caractère transnational, les dispositifs de blanchiment de fonds faisant souvent intervenir plus d'un pays à la fois. Une forte

proportion de l'argent blanchi en Afrique centrale – plus particulièrement en République démocratique du Congo – se retrouve en Europe ou en Afrique du Sud.²⁰⁸

Les services financiers et bancaires mobiles sont apparus comme une alternative à l'inclusion financière et représentent l'un des volets du blanchiment de fonds sur le continent. Ces deux types de services ont pris un essor considérable en Afrique de l'Est ces dernières années. Ils permettent de réaliser des transferts transnationaux d'espèces, ainsi que d'éviter dans certains cas d'avoir à blanchir le produit des activités criminelles. Au Kenya, par exemple, des millions de personnes font appel à des prestataires ou des intermédiaires fournissant des services financiers et bancaires mobiles pour des transactions quotidiennes, souvent à l'insu des autorités de lutte contre le blanchiment de fonds. Bien qu'utilisés pour des transactions illicites, ces services ne sont pas contrôlés par les cellules de renseignement financier. La progression de ces services, ainsi que de nombreuses autres technologies financières (les « fintech », les nouveaux systèmes de paiement, l'argent mobile et les cryptomonnaies), est en train de modifier la nature des menaces et des activités criminelles en Afrique. En Afrique de l'Ouest, l'utilisation des services financiers et bancaires mobiles s'est accrue grâce à des prestataires comme *MTN Mobile Money* et *Orange Money*, qui permettent aux citoyens d'envoyer et de recevoir de l'argent, et également d'effectuer des paiements. L'analyse de toutes les sources fait apparaître que ces instruments pourraient être exploités par les malfaiteurs pour blanchir des fonds, voire pour financer des activités terroristes.²⁰⁹

Par ailleurs, en Afrique, de nombreux secteurs vulnérables au blanchiment de fonds sont exploités par les malfaiteurs. En Afrique australe, les éléments vulnérables les plus courants du

secteur financier sont les banques – publiques ou commerciales – et les sociétés de transfert d’argent. Western Union et MoneyGram sont fréquemment utilisés pour déplacer des fonds dans la région et jouent un rôle essentiel durant les phases de placement et d’empilage du processus de blanchiment d’argent. La cellule de renseignement financier du Malawi a repéré des fonds transférés par l’intermédiaire de Western Union ou amenés en main propre pour être employés dans des investissements visant à masquer leur origine criminelle.²¹⁰

En Afrique de l’Ouest, le secteur bancaire et les sociétés de transfert d’argent officielles sont les canaux les plus vulnérables utilisés pour blanchir des fonds. Au Ghana, par exemple, les produits et services bancaires les plus vulnérables sont les suivants : comptes courants, comptes en devises étrangères, comptes d’épargne, crédits commerciaux, crédits privés, placements et transferts d’argent internationaux.²¹¹

Globalement, le blanchiment de fonds est une activité de grande ampleur en Afrique qui, du fait des nombreux dispositifs utilisés pour masquer ou dissimuler des produits illicites, représente un défi de taille pour le continent.

Conclusion

L’objectif de la présente analyse était de donner une vue d’ensemble du contexte de la menace actuellement mise au jour en Afrique. Ce rapport a permis d’attirer l’attention sur les divers réseaux et groupes criminels qui ont montré leur volonté de continuer à se livrer à diverses activités criminelles, voire le cas échéant à faciliter l’émergence de nouveaux marchés illicites. Le but de cette analyse était également de mettre en évidence et d’examiner les divers marchés illicites susceptibles de constituer une menace ou un danger directs pour la sûreté, la sécurité et le développement du continent

africain. Plusieurs infractions de facilitation et activités criminelles convergentes qui touchent l’Afrique ont en outre fait l’objet d’un examen approfondi, notamment la cybercriminalité et le trafic d’armes illicites. Enfin, le rapport a abordé la question des flux illicites de fonds et d’avoirs en s’intéressant aux principales activités de blanchiment d’argent ayant cours dans tous les pays africains.

Qu’il s’agisse de se livrer au trafic de stupéfiants, d’œuvres d’art, d’espèces sauvages, de ressources naturelles ou de biens volés, ou bien de s’en prendre à des populations vulnérables à des fins d’exploitation, les réseaux criminels opérant en Afrique continueront à prospérer et à évoluer en fonction du contexte politique, socioéconomique et sécuritaire unique dans lequel ils opèrent. Ils s’efforceront sans relâche de s’adapter et d’élargir leurs activités illicites de manière opportuniste afin d’accroître leurs profits. De ce point de vue, le lien étroit entre criminalité organisée, terrorisme et conflits armés revêt un caractère crucial, et continuera probablement à court terme à déstabiliser de nombreuses régions d’Afrique.

En résumé, cette analyse suggère que la plupart des groupes et réseaux du crime organisé opérant en Afrique ont l’intention et les capacités de continuer à exploiter le continent pour des gains criminels et, à divers degrés, d’opérer leurs entreprises illicites dans presque tous les pays de leur région et au-delà. Le crime organisé risque d’éroder l’état de droit en portant atteinte à l’efficacité et même la légitimité des institutions étatiques sur le continent. Les effets potentiels que cela aurait sur le développement et le progrès économique des pays africains seraient dévastateurs.

Références

- ¹ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique de l'Est le 29 mai 2018.
- ² « World Drug Report », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2017, <https://www.unodc.org/wdr2017/index.html> (consulté le 2 juin 2018).
- ³ Ng'wanakilala, 'Tanzania extradites three alleged drug traffickers to US', *Reuters*, 3 May 2017, <https://www.reuters.com/article/uk-tanzania-drugs/tanzania-extradites-three-alleged-drug-traffickers-to-u-s-idUKKBN17Z0RZ> (consulté le 24 Octobre 2018)
- ⁴ « Libya: A Growing Hub for Criminal Economies and Terrorist Financing in the Trans-Sahara », *The Global Initiative against Transnational Organized Crime*, 11 mai 2015, http://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2015/05/TGIATOC-Libya_a-growing-hub-for-Criminal-Economies-and-Terrorist-Financing-in-the-Trans-Sahara-web.pdf (consulté le 24 août 2018).
- ⁵ « International Narcotics Control Strategy Report », Département d'État des États-Unis, 2015, <https://www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2015/supplemental/239163.htm> (consulté le 1^{er} juin 2018).
- ⁶ B. Tasch. 'These UN maps show how drugs flow around the globe', *Business Insider*, 26 June 2015, <http://www.businessinsider.fr/us/the-dark-net-might-be-changing-drug-smuggling-routes-2015-6> (consulté le 24 Octobre 2018)
- ⁷ C. Sterbenz. 'Here's how Afghanistan's record opium harvest is flowing to the West', *Business Insider*, 7 March 2015, <http://www.businessinsider.fr/us/heroin-flow-through-africa-2015-3> (consulté le 24 Octobre 2018)
- ⁸ A. Fisher. 'Africa's heroin highway to the West', *Daily Beast*, 11 May 2016, <https://www.thedailybeast.com/africas-heroin-highway-to-the-west> (consulté le 24 Octobre 2018)
- ⁹ En juin 2016, par exemple, 11 kg d'héroïne ont été saisis dans le port de Nuweiba, au bord de la mer Rouge dans la région du Sud Sinaï, à l'intérieur du système de climatisation d'un camion arrivant de Jordanie. Fait relaté dans « 9 Million Pills of Tramadol Seized at Port Said », *The Cairo Post*, 21 avril 2016, <http://thecairopost.youm7.com/news/204871/news/9-million-pills-of-tramadol-seized-at-port-said> (consulté le 23 mai 2018).
- ¹⁰ « Drug trafficking Routes Proliferate through Indian Ocean », *Jane's Military & Security Assessments Intelligence Centre*, 2017, https://www.janes.com/images/assets/457/72457/Drug_trafficking_routes_proliferate_through_Indian_Ocean.pdf (consulté le 24 mai 2018).
- ¹¹ « The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2016, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Afghanistan/Afghan_Opiate_trade_Africa_2016_web.pdf (consulté le 2 juillet 2018).
- ¹² « Egyptian Navy Confiscates EGP 10 Billion Shipment of Heroin », *Cairo Scene*, 15 avril 2018, <http://www.cairoscene.com/Buzz/navy-confiscates-heroin> (consulté le 24 mai 2018) ; « Turkish Coast Guard and Navy Confiscate Record Size of Narcotics », *Bosphorus Naval News*, 7 juin 2017, <https://turkishnavy.net/2017/06/07/turkish-coast-guard-and-navy-confiscate-record-size-of-narcotics/> (consulté le 25 mai 2018) ; « Record Heroin Haul Bound for Turkey Seized in Mediterranean Drug Sting », *Daily Sabah*, 7 juin 2017, <https://www.dailysabah.com/investigations/2017/06/07/record-heroin-haul-bound-for-turkey-seized-in-mediterranean-drug-sting> (consulté le 25 mai 2018).
- ¹³ « The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2016, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Afghanistan/Afghan_Opiate_trade_Africa_2016_web.pdf (consulté le 2 juillet 2018).
- ¹⁴ « Outcast: Egypt's Growing Addiction Problem », *Ahram Online*, 25 juin 2015, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/151/133715/Egypt/Features/Outcast-Egypt's-growing-addiction-problem-.aspx> (consulté le 25 mai 2018) ; « Egypt Fights a Losing Battle against Drugs », *Arab News*, 26 février 2018, <http://www.arabnews.com/node/1254306/middle-east> (consulté le 27 mai 2018).
- ¹⁵ « The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2016, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Afghanistan/Afghan_Opiate_trade_Africa_2016_web.pdf (consulté le 2 juillet 2018).
- ¹⁶ 'Heroin trafficking through South Africa: why here and why now?', *The Conversation*, 15 August 2017, <http://theconversation.com/heroin-trafficking-through-south-africa-why-here-and-why-now-81627> (consulté le 24 Octobre 2018)
- ¹⁷ Recherche dans les sources publiques ; base de données World-Check de Thomson Reuters (dernière consultation le 2 février 2018), recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique australe.
- ¹⁸ En 2015, les autorités nigérianes ont découvert et détruit une vaste plantation de 377 hectares de cannabis. « Annual Report 2015 », *Federal Republic of Nigeria National Drug Law Enforcement Agency*, 2015.
- ¹⁹ 'Tanzania clamps down on cannabis', *News 24*, 11 February 2018, <https://www.news24.com/Africa/News/tanzania-clamps-down-on-cannabis-20180211> (consulté le 25 Octobre 2018)
- ²⁰ « Market Analysis of Plant-Based Drugs: Opiates, Cocaine, Cannabis », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2017, https://www.unodc.org/wdr2017/field/Booklet_3_Plantbased_drugs.pdf (consulté le 3 juin 2018).
- ²¹ « Rapport de l'Organe international du contrôle des stupéfiants pour 2016 », *Organe international du contrôle des stupéfiants*, 2016.
- ²² « Perspectives on Drugs: Changes in Europe's cannabis », *Observatoire européen des drogues et des toxicomanies*, 2017, http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2937/POD_Cannabis%20resin%20market.pdf (consulté le 25 mai 2018).
- ²³ « Perspectives on Drugs: Changes in Europe's Cannabis Resin Market », *Observatoire européen des drogues et des toxicomanies*, 2017, http://www.emcdda.europa.eu/changes-europe%E2%80%99s-cannabis-resin-market_en (consulté le 25 mai 2018).
- ²⁴ « Espagne: une organisation criminelle qui transportait du haschich marocain en hélicoptère démantelée », *Huffpost Maghreb*, 21 février 2018, https://www.huffpostmaghreb.com/2018/02/21/espagne-une-organisation-criminelle-qui-transportait-haschich-marocain-helicoptere-damentele_n_19286096.html (consulté le 1^{er} juin 2018).

- ²⁵ « International Narcotics Control Strategy Report, Volume 1 - Drug and Chemical », *Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs*, mars 2018.
- ²⁶ « The weed that feeds tiny Swaziland », *IOL News Africa*, 13 juin 2005, <https://www.iol.co.za/news/africa/the-weed-that-feeds-tiny-swaziland-243620> (consulté le 6 juin 2018).
- ²⁷ M. Shaw. *et al.*, « Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organized Crime in West and Central Africa », *Union africaine*, janvier 2014, https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized_crime_in_west_and_central_africa_-_july_2014_-_abridged_summary_english.pdf (consulté le 1^{er} juin 2018).
- ²⁸ « 2015 International Narcotics Control Strategy Report », Département d'État des États-Unis, <https://www.state.gov/j/inl/ris/nrcrpt/2015/supplemental/239163.htm> (consulté le 1^{er} juin 2018).
- ²⁹ « Annual Report 2015 », National Drug Law Enforcement Agency, <https://ndlea.gov.ng/annual-reports/> (consulté le 8 mai 2018).
- ³⁰ « The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment 2016 », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Afghanistan/Afghan_Opiate_trade_Africa_2016_web.pdf (consulté le 2 juin 2018).
- ³¹ « "بوکو حرام" و "داعش" ل'ترامادول تبیع المافیا الإيطالية تبیع الترامادول ل'داعش », *Erem News*, 5 février 2018, <https://www.erenews.com/entertainment/crimes/1183481> (consulté le 6 août 2018).
- ³² « Chinese Tramadol goes viral on Egyptian market », *Egypt Independent*, 31 janvier 2018, <https://www.egyptindependent.com/chinese-tramadol-goes-viral-egyptian-market/> (consulté le 27 mai 2018).
- ³³ « "بوکو حرام" و "داعش" ل'ترامادول تبیع المافیا الإيطالية تبیع الترامادول ل'داعش », *Erem News*, 5 février 2018, <https://www.erenews.com/entertainment/crimes/1183481> (consulté le 6 août 2018).
- ³⁴ Ibid. ; « The Islamic State May Have Gotten Caught Smuggling a Huge Shipment of Opiates to Libya », *Vice News*, 7 juin 2016, <https://news.vice.com/article/the-islamic-state-may-have-gotten-caught-smuggling-a-huge-shipment-of-opiates-to-libya> (consulté le 24 août 2018).
- ³⁵ « 9 Million Pills of Tramadol Seized at Port Said », 2018, op. cit.
- ³⁶ « إحباط محاولة تهريب كمية أفراص ترامادول بميناء شرق بورسعيد », site gouvernemental officiel de Port-Saïd, 27 octobre 2017, <http://www.portsaid.gov.eg/Lists/List21/DispForm.aspx?ID=5968> (consulté le 6 août 2018) ; « جمارك بورسعيد تحبط محاولة تهريب نحو 12 مليون قرص "ترامادول" », *Al-Masry Al-Yom*, 26 octobre 2017, <https://www.almasryalyoum.com/news/details/1210515> (consulté le 6 août 2018).
- ³⁷ « مؤتمر الإجرام الصيدلاني يعلن الجزائر إمبراطورية للقرقوبي », *Annahar Al-Maghrebiya via Maghress*, 23 novembre 2014, <https://www.maghress.com/annahar/7033> (consulté le 6 août 2018).
- ³⁸ The United States Institute of Peace (USIP), « Border Security Challenges in the Grand Maghreb », *Peaceworks*, Q.Hanlon and M. Herbert, N° 109, 2015, <https://www.files.ethz.ch/isn/191018/PW109-Border-Security-Challenges-in-the-Grand-Maghreb.pdf> (consulté le 24 août 2018).
- ³⁹ 1 MAD = 0,11 USD en date du 6 août 2018.
- ⁴⁰ « القرقوبي الإسباني يغزو المغرب لتعويض الجزائري », *Al-Yaoum 24*, novembre 2017, <http://m.alyaoum24.com/991272.html#> (consulté le 6 août 2018).
- ⁴¹ A. Hyman, 'Tik cook among five nabbed in raid on illegal drug lab', *Times*, 18 June 2018, <https://www.timeslive.co.za/news/south-africa/2018-06-18-tik-cook-among-five-nabbed-in-raid-on-illegal-drug-lab/> (consulté le 25 Octobre 2018)
- ⁴² Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique de l'Est le 29 mai 2018.
- ⁴³ « Mandrax is one of South Africa's Most Abused Illicit Drugs », *Twin Rivers International*, 28 avril 2017.
- ⁴⁴ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique de l'Est le 29 mai 2018.
- ⁴⁵ La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, définit la traite des personnes comme suit : « Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »
- ⁴⁶ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique centrale le 3 juillet 2018.
- ⁴⁷ « Enquête: Entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie, arnaques, trafic et esclavage », *Nawaat Organization*, 29 janvier 2018, <http://nawaat.org/portail/2018/01/29/enquete-entre-la-cote-divoire-et-la-tunisie-arnaques-traffic-et-esclavage/> (consulté le 18 juillet 2018).
- ⁴⁸ La pratique connue sous le nom de « confiage » consiste pour les familles à envoyer leurs enfants vivre avec des parents éloignés dans l'espoir de les voir grandir dans un environnement propice à l'amélioration de leur statut socioéconomique.
- ⁴⁹ « West and Central Africa », Organisation internationale pour les migrations, 2018, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018).
- ⁵⁰ « Trafficking in Persons Report 2018 », Département d'État des États-Unis, juin 2018, <https://www.state.gov/documents/organization/282798.pdf> (consulté le 24 août 2018) ; « Baseline Study on Trafficking in Persons in Tunisia: Assessing the Scope and Manifestations », Organisation internationale pour les migrations, 2013, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Baseline%20Study%20on%20Trafficking%20in%20Persons%20in%20Tunisia.pdf> (consulté le 24 août 2018).
- ⁵¹ Global Slavery Index 2016, *Walk Free Foundation*, <https://www.walkfreefoundation.org/news/resource/the-global-slavery-index-2016/> (consulté le 30 avril 2018).
- ⁵² « Where is the World?: Libya Responds to Outrage over Slave Auctions », *CNN*, 23 novembre 2017, <https://edition.cnn.com/2017/11/23/africa/libya-reaction-slave-trade/index.html> (consulté le 5 juillet 2018) ; « Slavery in Libya: Life inside a Container », *Al-Jazeera*, 26 janvier 2018, <https://www.aljazeera.com/news/2018/01/slavery-libya-life-container-180121084314393.html> (consulté le 4 juillet 2018).

- ⁵³ « Medical Staff Involved in Organ Trafficking Arrested in Egypt », *Al-Arabiya*, 23 août 2017, <https://english.alarabiya.net/en/features/2017/08/23/Egyptian-authorities-capture-a-network-for-trafficking-human-organs.html> (consulté le 18 juillet 2018).
- ⁵⁴ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique centrale le 3 juillet 2018.
- ⁵⁵ « Cameroon – Trafficking Profile », *2017 Trafficking in Persons Report*, Département d'État des États-Unis, 27 juin 2017, <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2017/271160.htm> (consulté le 4 juin 2018).
- ⁵⁶ « Les migrants victimes d'un vaste trafic d'organes en Égypte », *L'Express*, 6 mars 2018, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/les-migrants-victimes-d-un-vaste-traffic-d-organes-en-egypte_1939070.html (consulté le 4 juillet 2018).
- ⁵⁷ « Baseline Study on Trafficking in Persons in Tunisia: Assessing the Scope and Manifestations », Organisation internationale pour les migrations, 2013, <https://reliefweb.int/report/tunisia/baseline-study-trafficking-persons-tunisia-assessing-scope-and-manifestations> (consulté le 14 juillet 2018).
- ⁵⁸ « People smugglers: The latter day slave merchants », Frontex, 2014, <http://frontex.europa.eu/feature-stories/people-smugglers-the-latterday-slave-merchants-UARkn1> (consulté le 5 juillet 2018).
- ⁵⁹ N.B. Estimates of migrants living around the world provided by the Pew Research Center include estimates of the number of unauthorized immigrants living in various countries in the total count.
- ⁶⁰ « Trans-Saharan Migration to North Africa and the EU: Historical Roots and Current Trends », *Migration Policy Institute*, 2006, <https://www.migrationpolicy.org/article/trans-saharan-migration-north-africa-and-eu-historical-roots-and-current-trends> (consulté le 13 juin 2018).
- ⁶¹ 'Irregular border crossing on the West African Route', *Open Migration*, <http://openmigration.org/en/infographic/irregular-border-crossing-on-the-west-african-route/> (consulté le 5 juillet 2018).
- ⁶² In 2016, 90% of migrants who reached Italy departed from Libya and 6% from Egypt. Source: 'Desperate Journeys', *UNHCR Bureau for Europe*, February 2017, <http://www.unhcr.org/58b449f54.pdf> (consulté le 9 juillet 2018).
- ⁶³ « Risk Analysis for 2018 », Frontex, 20 février 2018, https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2018.pdf (consulté le 24 août 2018).
- ⁶⁴ « West and Central Africa », Organisation internationale pour les migrations, 2018, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018).
- ⁶⁵ « West and Central Africa », Organisation internationale pour les migrations, 2018, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018).
- ⁶⁶ Jamestown Foundation, « Libya's Rogue Militias Keep the Country from Tackling Human Trafficking », *Terrorism Monitor*, Volume 16, N° 4, A. Bocchi, 26 février 2018, <https://jamestown.org/program/libyas-roque-militias-keep-country-tackling-human-trafficking/> (consulté le 11 juillet 2018).
- ⁶⁷ « IDP & Returnee Report Round 20 – Mobility Tracking, May-June 2018 », *Displacement Tracking Matrix (DTM) Libya*, <http://www.globaldtm.info/libya/> (consulté le 11 juillet 2018).
- ⁶⁸ Les citoyens maliens n'ont pas besoin de visa pour entrer en Algérie, au Maroc et en Tunisie.
- ⁶⁹ « Risk Analysis for 2018 », Frontex, 20 février 2018, https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2018.pdf (consulté le 24 août 2018).
- ⁷⁰ « Risk Analysis for 2018 », Frontex, 20 février 2018, https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/Risk_Analysis_for_2018.pdf (consulté le 24 août 2018).
- ⁷¹ « Africa-Frontex Intelligence Community Joint Report », 2016, op. cit.
- ⁷² « Research in Turkey, Niger, Libya and the Horn of Africa provides vital data on smugglers and their booming industry », ISS, 7 décembre 2016, <https://issafrica.org/about-us/press-releases/understanding-human-smuggling-is-key-to-better-migration-policy> (consulté le 7 juin 2018).
- ⁷³ « Antiquities Trafficking and Terrorism: Where Cultural Wealth, Political Violence, and Criminal Networks Intersect », *Middlebury Institute of International Studies*, juillet 2014, http://www.miis.edu/media/view/37908/original/illicit_antiquities_networks_final_1.pdf (consulté le 27 août 2018).
- ⁷⁴ « Samuel Andrew Hardy : les archéomafias, les antiquités et les drogues », UNESCO, 29 mars 2016, <https://fr.unesco.org/news/samuel-andrew-hardy-archeomafias-antiquites-drogues> (consulté le 27 août 2018).
- ⁷⁵ « *Countering Illicit Traffic in Cultural Goods, The Global Challenge of Protecting the World's Heritage* », Conseil International des musées (ICOM), 2015, ISBN: 978-92-9012-415-3.
- ⁷⁶ « Satellite Evidence of Archaeological Site Looting in Egypt: 2002–2013 », *Antiquity, A Review of World Archeology*, Vol. 90, N° 349, février 2016, https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/D23EA939FC4767D8BF50CAC6DE96D005/S0003598X16000016a.pdf/satellite_evidence_of_archaeological_site_looting_in_egypt_20022013.pdf (consulté le 27 août 2018) ; « *Countering Illicit Traffic in Cultural Goods, The Global Challenge of Protecting the World's Heritage* », 2015, op. cit.
- ⁷⁷ Les Listes rouges établies par l'ICOM ne sont pas des listes d'objets volés. Les objets culturels qui y sont décrits sont les objets inventoriés de collections d'établissements reconnus. Elles servent à illustrer les catégories de biens culturels meubles protégés par la loi et les plus exposés au trafic illicite.
- ⁷⁸ « Trafic d'objets archéologiques - Et malheureusement ça continue... », *Le Soir d'Algérie*, 23 mai 2016, <https://www.lesoirdalgerie.com/articles/2016/05/23/article.php?sid=196693&cid=41> (consulté le 23 juin 2018).
- ⁷⁹ « Tunisie: Trafic d'antiquités, une activité à réprimer ou à organiser? », *Les Blogs, The HuffPost Maroc*, 22 mars 2017, https://www.huffpostmaghreb.com/farouk-ben-ammar/tunisie-traffic-dantiquite_b_15514292.html (consulté le 21 juillet 2018).
- ⁸⁰ « Samuel Andrew Hardy : les archéomafias, les antiquités et les drogues », 2016, op. cit.
- ⁸¹ « ISIS Looting of the Middle East is 'The Largest-Scale Mass Destruction of Cultural Heritage since WWII' », *Business Insider*, 12 janvier 2016, <https://www.businessinsider.com/isis-antiquities-destroyed-smuggling-2016-1?IR=T> (consulté le 25 juin 2018).
- ⁸² « Libya's Ancient Sites Not Exposed to Same Risk as in Syria, Iraq – Experts », *Reuters*, 11 mai 2016, <https://www.reuters.com/article/us-libya-security-culture-idUSKCN0Y22G3> (consulté le 25 juin 2018).
- ⁸³ « Garde Nationale: Démantèlement de 11 cellules terroristes en décembre », *Mosaïque FM*, 6 janvier 2017, <https://www.mosaiquefm.net/fr/actualite-national-tunisie/75730/garde-nationale-demantelement-de-11-cellules-terroristes-en->

[decembre](#) (consulté le 25 juin 2018).

⁸⁴ « Trade of Egyptian Antiquities Fund Terrorist Groups », *Egypt Today*, 7 juin 2018, <http://www.egypttoday.com/Article/1/51720/Trade-of-Egyptian-antiquities-fund-terrorist-groups-Parliamentarian> (consulté le 25 juin 2018).

⁸⁵ « Countering Illicit Traffic in Cultural Goods, The Global Challenge of Protecting the World's Heritage », 2015, op. cit.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ « Samuel Andrew Hardy : les archéomafias, les antiquités et les drogues », 2016, op. cit.

⁸⁸ « Most Antiquities Sold Online Are Fake or Illegal », *Smart News*, 3 novembre 2017 <https://www.smithsonianmag.com/smart-news/most-antiquities-sold-online-> (consulté le 26 juin 2018).

⁸⁹ « Countering Illicit Traffic in Cultural Goods, The Global Challenge of Protecting the World's Heritage », 2015, op. cit.

⁹⁰ « Samuel Andrew Hardy : les archéomafias, les antiquités et les drogues », 2016, op. cit. ; « Authentification », Observatoire international du trafic illicite des biens culturels, <https://www.obs-traffic.museum/fr/authentification> (consulté le 6 juillet 2018).

⁹¹ « Fighting Illicit Traffic », Conseil international des musées, <http://icom.museum/programmes/fighting-illicit-traffic/> (consulté le 7 juin 2018).

⁹² « Reconstruction du patrimoine culturel malien », UNESCO, <https://en.unesco.org/news/re-building-cultural-heritage-mali-0> (consulté le 3 avril 2018) ; « The race to save ancient Islamic manuscripts from terrorists who want them destroyed », *Washington Post*, https://www.washingtonpost.com/news/inspired-life/wp/2016/01/21/the-race-to-save-ancient-islamic-manuscripts-from-terrorists-who-want-them-destroyed/?utm_term=.ea35811fb841 (consulté le 17 mai 2018).

⁹³ D. A. Williams & P. L. Billon (ed.), « Corruption, natural resources and development: From resource curse to political ecology », Cheltenham, Northampton, *Edward Elgar Publishing*, 2017.

⁹⁴ « Fighting Illegal Logging in Central Africa », *World Resources Institute*, <https://www.wri.org/our-work/top-outcome/fighting-illegal-logging-central-africa> (consulté le 13 juin 2018).

⁹⁵ « Mozambique battles illegal logging to save tropical forests », Agence France Presse, 27 avril 2017, <https://www.news24.com/Africa/News/mozambique-battles-illegal-logging-to-save-tropical-forests-20170426> (consulté le 13 septembre 2018).

⁹⁶ « Bois de sang », *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/> (consulté le 13 juin 2018) ; « The Gabonese Timber Sector & Risks for EU Operators », *Environmental Investigation Agency*, 16 juin 2017, <http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetailDoc&id=33252&no=8> (consulté le 15 juin 2018).

⁹⁷ « Cameroun publie des données sur les cas d'exploitation illégale et les amendes », *Combatting Illegal logging through Law Enforcement, Governance and Trade*, 8 août 2016, <http://www.flegt.org/news/content/viewItem/cameroon-publishes-data-on-illegal-logging-cases-and-fines/08-08-2016/22> (consulté le 14 juin 2018).

⁹⁸ « Bois de sang », *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/> (consulté le 13 juin 2018).

⁹⁹ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique le 9 juin 2018.

¹⁰⁰ « Extending Arms Embargoes on Somalia, Eritrea, Security Council Adopts Resolution 2385 (2017) by 11 votes in Favor, 4 Abstentions », *United Nations publication*, 14 novembre 2017, <https://www.un.org/press/en/2017/sc13065.doc.htm> (consulté le 17 août 2018).

¹⁰¹ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur l'exploitation forestière illégale en Afrique australe et en Afrique centrale le 4 juillet 2018.

¹⁰² « Bois de sang », *Global Witness*, juillet 2015, <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/bloodtimber/>, (consulté le 13 juin 2018).

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ « Environment, Peace and Security : a convergence of threats », INTERPOL-PNUE, décembre 2016.

¹⁰⁵ « An overview of the timber trade in East and Southern Africa », *TRAFFIC*, février 2017, <https://www.traffic.org/site/assets/files/2154/timber-trade-east-southern-africa.pdf> (consulté le 13 septembre 2018).

¹⁰⁶ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique australe le 8 avril 2018.

¹⁰⁷ « Mozambique battles illegal logging to save tropical forests », Agence France Presse, 27 avril 2017, <https://www.news24.com/Africa/News/mozambique-battles-illegal-logging-to-save-tropical-forests-20170426> (consulté le 13 septembre 2018).

¹⁰⁸ « An overview of the timber trade in East and Southern Africa », *TRAFFIC*, février 2017, <https://www.traffic.org/site/assets/files/2154/timber-trade-east-southern-africa.pdf> (consulté le 13 septembre 2018).

¹⁰⁹ N. Egalame, E. Nforngwa, « Illegal Logging Drives Deforestation in Cameroon », *InfoCongo*, 14 septembre 2017, <http://infocongo.org/3013-2/> (consulté le 12 juin 2018).

¹¹⁰ « Importing timber from the Democratic Republic of Congo: A high-risk business for Europe », *Greenpeace*, 4 février 2014, <https://www.greenpeace.org/eu-unit/Global/international/briefings/forests/2014/Importing-timber-from-DRC-2014.pdf> (consulté le 15 juin 2018).

¹¹¹ « L'impunité exportée », *Global Witness*, juin 2015, <https://www.globalwitness.org/fr/campaigns/democratic-republic-congo/exporting-impunity-fr/> (consulté le 16 juin 2018).

¹¹² Thomson Reuters World Check database, organized crime coded information for Central Africa queried (consulté le 2 juin 2018).

¹¹³ 'Organized Crime & Criminal Syndicates', *Poaching Facts*, <http://www.poachingfacts.com/faces-of-the-poachers/organized-crime-criminal-syndicates/> (consulté le 25 octobre 2018)

¹¹⁴ « An Assessment of Poaching and Wildlife Trafficking in the Garamba-Bili-Chinko Transboundary Landscape », *TRAFFIC*, décembre 2017, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwiMzLgC5q3cAhUrcsAKHT-SDvMQFgppMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.traffic.org%2Fgeneral-reports%2FGaramba-Bili-Chinko.pdf&usq=AOvVaw1nKNtL8YYczenF-Jc4dqlB> (consulté le 24 juin 2018).

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ « Stolen Apes », PNUE, mars 2013, <https://europa.eu/capacity4dev/unep/document/stolen-apes-illicit-trade-chimpanzees-gorillas-bonobos-and-orangutans> (consulté le 26 juin 2018).

- ¹¹⁷ Ibid.
- ¹¹⁸ « The Illegal Trade in Great Apes », *Project to End Great Ape Slavery*, octobre 2016, <https://freetheapes.files.wordpress.com/2014/11/cop17-report.pdf> (consulté le 26 juin 2018).
- ¹¹⁹ « Strategic Report: Environment, Peace and Security – A Convergence of Threats », INTERPOL-PNUE, 2016.
- ¹²⁰ W. Kigotho, « Illicit Trafficking Decimates Pangolins in Central Africa », *Bloomberg Environment*, 28 février 2018, <https://bna.news.bna.com/environment-and-energy/illicit-trafficking-decimates-pangolins-in-central-africa> (consulté le 25 juin 2018).
- ¹²¹ « Pangolin hunting skyrockets in Central Africa, driven by international trade », *Mongabay*, 24 juillet 2017, <https://news.mongabay.com/2017/07/pangolin-hunting-skyrockets-in-central-africa-driven-by-international-trade/> (consulté le 24 juin 2018).
- ¹²² « Strategic Report: Environment, Peace and Security – A Convergence of Threats », INTERPOL-PNUE, 2016.
- ¹²³ « Strategic Report: Environment, Peace and Security – A Convergence of Threats », INTERPOL-PNUE, 2016.
- ¹²⁴ « Is Côte d'Ivoire becoming a wildlife trafficking hotspot? », ENACT, 27 mars 2018, <https://enactafrica.org/enact-observer/is-cote-divoire-becoming-a-wildlife-trafficking-hotspot> (consulté le 4 avril 2018).
- ¹²⁵ « EAGLE Network 2017 Annual Report », *EAGLE Network*, <http://www.laga-enforcement.org/Portals/0/Activity%20reports%202017/eagle-network-annual-report-2017.pdf> (consulté le 24 septembre 2018).
- ¹²⁶ « East Africa on the spot for trafficking in endangered pangolins », *The East African*, 24 janvier 2018, <http://www.theeastafrica.co.ke/news/East-Africa-on-the-spot-trafficking-endangered-pangolins/2558-4276832-t90qufz/index.html> (consulté le 25 octobre 2018).
- ¹²⁷ « Atteintes à la vie sauvage : une opération transcontinentale aboutit à des saisies et des arrestations dans le monde entier », INTERPOL, 20 juin 2018.
- ¹²⁸ W. Kigotho, « Illicit Trafficking Decimates Pangolins in Central Africa », *Bloomberg Environment*, 28 février 2018, <https://bna.news.bna.com/environment-and-energy/illicit-trafficking-decimates-pangolins-in-central-africa> (consulté le 25 juin 2018).
- ¹²⁹ Ibid.
- ¹³⁰ G. Dvorsky, « Africa's Elusive Forest Elephants Are Being Poached at a Staggering Rate », *Gizmodo*, 21 février 2017, <https://gizmodo.com/africas-elusive-forest-elephants-are-being-poached-at-a-1792580605> (consulté le 23 juin 2018).
- ¹³¹ « EAGLE Network 2017 Annual Report », *EAGLE Network*, <http://www.laga-enforcement.org/Portals/0/Activity%20reports%202017/eagle-network-annual-report-2017.pdf> (consulté le 24 septembre 2018).
- ¹³² « Wildlife Crime: Trafficking in illicit ivory from Eastern Africa »
- ¹³³ « INTERPOL issues Red Notice against suspected ivory smuggler », INTERPOL, 20 mars 2017. <https://www.interpol.int/News-and-media/News/2017/N2017-032> (consulté le 30 mars 2018).
- ¹³⁴ Ibid.
- ¹³⁵ J. Hammer, « The Race to Stop Africa's Elephant Poachers », *Smithsonian Mag*, juillet 2014, <https://www.smithsonianmag.com/science-nature/race-stop-africas-elephant-poachers-180951853/> (consulté le 23 juin 2018).
- ¹³⁶ « Recorded number of rhinos poached in South Africa », *Save the Rhino*, <https://www.savetherhino.org/rhino-info/poaching-stats/> (consulté le 25 septembre 2018).
- ¹³⁷ « Strategic Report - Environment, Peace And Security: A Convergence Of Threats » INTERPOL-PNUE, décembre 2016.
- ¹³⁸ « Kenya reports decline in elephant, rhino poaching », *KassFM*, février 2018, <http://www.kassfm.co.ke/home/2018/02/14/kenya-reports-decline-in-elephant-rhino-poaching/> (consulté le 17 août 2018).
- ¹³⁹ « Background on South Africa, Rhino Poaching and Rhino Horn Trafficking », *The Global Observatory of Transnational Criminal Networks*, janvier 2017.
- ¹⁴⁰ « EAGLE Network Annual Report », *Eco Activist for Governance and Law Enforcement*, 2017.
- ¹⁴¹ Dans le rapport de PwC, la notion de criminalité économique englobe la cybercriminalité et le blanchiment de fonds.
- ¹⁴² « Global Economic Crime Survey 2016 : Adjusting the Lens on Economic Crime Preparation Brings Opportunity Back into Focus », *PricewaterhouseCoopers*, 2016, <https://www.pwc.com/gx/en/economic-crime-survey/pdf/GlobalEconomicCrimeSurvey2016.pdf> (consulté le 7 juin 2018).
- ¹⁴³ Définies ici comme la fraude, le blanchiment de fonds, le vol, la corruption active et passive, les actes relevant de la cybercriminalité et l'esclavage/la traite d'êtres humains.
- ¹⁴⁴ « Revealing the true cost of financial crime: 2018 Survey Report », *Thomson Reuters*, 2018, <https://www.cnbc.com/news/financial/2018/05/28/the-true-cost-of-financial-crime-in-africa/> (consulté le 7 juin 2018).
- ¹⁴⁵ « Countries/Jurisdictions of Primary Concern-Morocco », Département d'État des États-Unis, 2015, <https://www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2015/supplemental/239265.htm> (consulté le 21 septembre 2018).
- ¹⁴⁶ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique du Nord.
- ¹⁴⁷ 'West Africa central banks to fight currency counterfeiting', *GhanaWeb*, 22 mars 2017, <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/business/West-Africa-central-banks-to-fight-currency-counterfeiting-520974> (consulté le 23 octobre 2018)
- ¹⁴⁸ 'Nigerian man caught with USD 400,000 counterfeit bills', *CNN*, 10 avril 2018, <https://edition.cnn.com/2018/04/10/africa/nigeria-fake-dollar-bills/index.html> (consulté le 23 octobre 2018)
- ¹⁴⁹ Ibid.
- ¹⁵⁰ Ibid.
- ¹⁵¹ 'Suspect arrested for R300,000 in counterfeit money', *ENCA*, 17 janvier 2018, <https://www.enca.com/south-africa/suspect-arrested-for-possession-of-r300000-in-counterfeit-money> (consulté le 23 octobre 2018)
- ¹⁵² 'Fake bank notes top list of fraud in Kenya', *Business Daily*, 25 juin 2017, <https://www.businessdailyafrica.com/news/Fake-bank-notes-top-list-of-fraud-in-Kenya/539546-3986662-10nvc2uz/index.html> (consulté le 23 octobre 2018)
- ¹⁵³ Ibid.
- ¹⁵⁴ Un logiciel malveillant prend l'apparence d'un logiciel normal ; il peut être installé et lancé sans que l'utilisateur s'en aperçoive.
- ¹⁵⁵ « Global impacts of counterfeiting and piracy to reach US\$4.2 trillion by 2022 », *International Chamber of Commerce*, 6 février 2017, <https://iccwbo.org/media-wall/news-speeches/global-impacts-counterfeiting-piracy-reach-us4-2-trillion-2022/> (consulté le 17 septembre 2018).
- ¹⁵⁶ « Africa Steps up Fight against Counterfeits », *Managing Intellectual Property*, mars 2017,

<https://www.spoor.com/docs/4549/Feature%20Africa.pdf> (consulté le 12 septembre 2018).

¹⁵⁷ « Nouvelles saisies record de médicaments illicites en Afrique », site officiel de l'Organisation mondiale des douanes, 20 janvier 2017, <http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2017/january/new-record-seizures-of-illicit-medicines-in-africa.aspx> (consulté le 13 septembre 2018).

¹⁵⁸ « Plusieurs centaines de tonnes de médicaments illicites saisies lors d'une opération en Afrique », INTERPOL, 25 août 2017, <https://www.interpol.int/fr/Internet/Centre-des-médias/Nouvelles/2017/N2017-107> (consulté le 20 septembre 2018).

¹⁵⁹ « Trade in Counterfeit and Pirated Goods, Mapping the Economic Impact », Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), Paris, 2016, <https://doi.org/10.1787/9789264252653-en> (consulté le 31 juillet 2018).

¹⁶⁰ « Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest », Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), Paris, 20 février 2018, https://read.oecd-ilibrary.org/development/illicit-financial-flows_9789264268418-en#page1 (consulté le 10 septembre 2018).

¹⁶¹ « Rapport annuel du Programme de contrôle des conteneurs 2015 », ONUDC-OMD, 2015, http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/enforcement-and-compliance/activities-and-programmes/drugs-and-precursor-chemicals/ccp/ccp_annual_report_2015-0225_fr.pdf?db=web (consulté le 12 juin 2018).

¹⁶² « Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest », OCDE, Paris 2018.

¹⁶³ « Survey on Electrical Counterfeiting in Africa », *Schneider Electric*, mars 2015, <http://www.apo-mail.org/150322.pdf> (consulté le 13 septembre 2018).

¹⁶⁴ Informations tirées des cinq rapports régionaux du projet ENACT sur l'Afrique centrale, australe, de l'Ouest et de l'Est, 2018 ; « Mapping the Real Routes of Trade in Fake Goods », OCDE, Paris, 2017, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278349-en> (consulté le 31 juillet 2018).

¹⁶⁵ « Survey on Electrical Counterfeiting in Africa », *Schneider Electric*, mars 2015.

¹⁶⁶ « Casablanca Still an Eldorado of Counterfeiting and Piracy », *The Arab Weekly*, 1^{er} avril 2018, <https://the arabweekly.com/casablanca-still-eldorado-counterfeiting-and-piracy> (consulté le 1^{er} août 2018).

¹⁶⁷ « RNP hands over stolen vehicles to Uganda », Police nationale rwandaise, 24 décembre 2015, http://www.police.gov.rw/news-detail/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=5883&cHash=e1af4103d5f5e174feb48b6dec06ceb7 (consulté le 26 mai 2018).

¹⁶⁸ « Giant crane disappears from Germany, only to 're-surface' in Egypt », *Al Arabiya*, 23 juin 2018, <http://english.alarabiya.net/en/variety/2018/06/23/Giant-Crane-disappears-from-Germany-to-re-surface-in-Egypt.html> (consulté le 11 septembre 2018).

¹⁶⁹ « 12 people of Moroccan, Algerian, French and Dutch nationalities arrested », *EuroWeekly*, 2 août 2017, <https://archive.euroweeklynews.com/news/on-euro-weekly-news/spain-news-in-english/145245-police-in-spain-dismantle-international-stolen-vehicle-gang> (consulté le 4 septembre 2018).

¹⁷⁰ « Le Maroc, première destination des voitures volées en Europe », *Le 360*, 24 février 2016, <http://fr.le360.ma/societe/le-maroc-premiere-destination-des-voitures-volees-en-europe-63837> (consulté le 11 septembre 2018).

¹⁷¹ Rapport du projet ENACT sur la grande criminalité et la criminalité organisée en Afrique centrale, INTERPOL, juillet 2018.

¹⁷² Rapport du projet ENACT sur la grande criminalité et la criminalité organisée en Afrique de l'Est, INTERPOL, août 2018.

¹⁷³ Ndukong, « Cameroun - Sécurité. Yaounde: Gendarmerie Recovers 12 Stolen Vehicles », *Cameroon 24*, 18 décembre 2015, <http://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-Yaounde-3AGendarmerie-Recovers-12-Stolen-Vehicles-1-1-26973.html?pr=51773&lang=fr> (consulté le 25 mai 2018) ; A. Bagala, « Why many stolen vehicles are not recovered », *Daily Monitor*, 20 août 2015, <http://www.monitor.co.ug/Business/Auto/Why-many-stolen-vehicles-are-not-recovered/688614-2839016-12n51og/index.html> (consulté le 25 mai 2018).

¹⁷⁴ 'Vehicle fraud scheme gives insurers sleepless nights', *Daily Nation*, 9 avril 2017, <https://www.nation.co.ke/news/New-vehicle-fraud-scheme-hits-insurers/1056-3882926-1ff3fi/index.html> (consulté le 25 octobre 2018)

¹⁷⁵ « Interpol recover seven stolen motor vehicles », *Daily Monitor*, 6 août 2017, <http://www.monitor.co.ug/News/National/Interpol-recover-seven-stolen-motor-vehicles/688334-4047128-23jpir/index.html> (consulté le 12 septembre 2018).

¹⁷⁶ « Voitures recherchées par Interpol : La justice algérienne va trancher cette semaine », *Algérie Direct*, 9 septembre 2018, <https://algerie-direct.net/actualite/voitures-recherchees-par-interpol-la-justice-algerienne-va-trancher-cette-semaine/> (consulté le 11 septembre 2018) ; « Démantèlement d'une mafia spécialisée dans le trafic de voitures volées entre l'Europe et le Maroc », *Le 360*, 25 mars 2016, <http://fr.le360.ma/societe/demantelement-dune-mafia-specialisee-dans-le-traffic-de-voitures-volees-entre-leurope-et-le-maroc-66147> (consulté le 11 septembre 2018).

¹⁷⁷ « Maritime Crime and Piracy », ONUDC, https://www.unodc.org/unodc/en/piracy/index_new.html (consulté le 28 mai 2018).

¹⁷⁸ « Piracy and Armed Robbery Against Ships Annual Report », Bureau maritime international, janvier 2018, <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf> (consulté le 2 avril 2018).

¹⁷⁹ B. Bledé, « Des stratégies de lutte contre la piraterie existent, mais les pays doivent éviter les pièges qui gênent leur mise en œuvre », ISS, 28 février 2017, <https://issafrica.org/iss-today/fighting-rising-piracy-in-the-gulf-of-guinea> (consulté le 26 mai 2018).

¹⁸⁰ T. Vircoulon, V. Tournier, « Gulf of Guinea : A Regional Solution to Piracy? », *International Crisis Group*, 4 septembre 2014, <http://blog.crisisgroup.org/africa/nigeria/2014/09/04/gulf-of-guinea-a-regional-solution-to-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).

¹⁸¹ B. Bledé, « Strategies to combat piracy already exist, but countries must navigate the pitfalls that hinder implementation », ISS, 28 février 2017, <https://issafrica.org/iss-today/fighting-rising-piracy-in-the-gulf-of-guinea> (consulté le 26 mai 2018).

¹⁸² « Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organized Crime in West and Central Africa », Union africaine, janvier 2014, <https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized-crime-in-west-and-central-africa-july-2014-abridged-summary-english.pdf> (consulté le 27 mai 2018).

¹⁸³ « Off West Africa, navies team up in fight against piracy », *Times Live*, 7 mars 2018, <https://www.timeslive.co.za/news/africa/2018-03-07-off-west-africa-navies-team-up-in-fight-against-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).

¹⁸⁴ T. Vircoulon, V. Tournier, « Gulf of Guinea : A Regional Solution to Piracy? », *International Crisis Group*, 4 septembre 2014, <http://blog.crisisgroup.org/africa/nigeria/2014/09/04/gulf-of-guinea-a-regional-solution-to-piracy/> (consulté le 27 mai 2018).

¹⁸⁵ « IMB Piracy and Armed Robbery Against Ships - 2017 Annual Report », *International Maritime Bureau*, <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf> (consulté le 28 mai 2018).

¹⁸⁶ « Maritime piracy hotspots persist worldwide despite reductions in key areas », *International Chamber of Commerce*, 2 février 2016, <https://www.icc-ccs.org/index.php/1154-imb-maritime-piracy-hotspots-persist-worldwide-despite-reductions-in-key->

[areas](#) (consulté le 2 avril 2018).

¹⁸⁷ « Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil », *The Royal Institute of International Affairs*, septembre 2013 ; « Nigeria navy arrests 10 suspects on ship of stolen oil », *Reuters*, 26 avril 2017, <https://www.reuters.com/article/us-nigeria-oil-theft/nigeria-navy-arrests-10-suspects-on-ship-of-stolen-oil-idUSKBN17S2S6> (consulté le 1^{er} juin 2018) ; « The Upsurge of Oil Theft and Illegal Bunkering in the Niger Delta Region of Nigeria: Is There a Way Out? », *Mediterranean Journal of Social Sciences MCSEER Publishing*, Rome, Italie, Vol 6, N° 3 S, 2 mai 2015.

¹⁸⁸ « Maritime Crime and Piracy », ONUDC, https://www.unodc.org/unodc/en/piracy/index_new.html (consulté le 28 mai 2018).

¹⁸⁹ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la piraterie en Afrique de l'Est le 25 mai 2018.

¹⁹⁰ « Rapport du projet ENACT sur la grande criminalité et la criminalité organisée en Afrique de l'Est », INTERPOL, 2018.

¹⁹¹ « Al Shabaab, pirates working together », *Maritime Security Review*, 29 février 2016, <http://www.marsecreview.com/2016/02/al-shabaab-pirates-working-together/> (consulté le 17 août 2018).

¹⁹² « Transnational Organized Crime in West Africa: A Threat Assessment », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, février 2013, http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_EN.pdf (consulté le 12 septembre 2018) ; « Investigating Cross-Border Weapon Transfers in The Sahel », *Conflict Armament Research*, novembre 2016.

¹⁹³ « Investigating Cross-Border Weapon Transfers in The Sahel », *Conflict Armament Research*, novembre 2016 ; « Expanding Arsenals: Insurgent Arms in Northern Mali », *Small Arms Survey* 2015, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2015/eng/Small-Arms-Survey-2015-Chapter-06-EN.pdf> (consulté le 18 septembre 2018).

¹⁹⁴ « Weapons and ammunition management: UNMAS provides the Congolese National Police with weapons safes », *Reliefweb*, 11 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/weapons-and-ammunition-management-unmas-provides-congolese-national> (consulté le 18 septembre 2018).

¹⁹⁵ « Diversion of Arms and Ammunition in Peace Operations », *Small Arms Survey, Research Note 54*, septembre 2015, http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-54.pdf (consulté le 18 septembre 2018).

¹⁹⁶ Estimation du nombre d'armes à feu détenues par les civils dans 53 pays d'Afrique, d'après les données de *Small Arms Survey*, « Civilian Firearms Holdings, 2017 », http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Weapons_and_Markets/Tools/Firearms_holdings/SAS-BP-Civilian-held-firearms-annexe.pdf (consulté le 18 septembre 2018).

¹⁹⁷ « Border Security Challenges in the Grand Maghreb », 2015, op. cit.

¹⁹⁸ Rapport du projet ENACT sur la grande criminalité et la criminalité organisée en Afrique centrale, INTERPOL, juillet 2018.

¹⁹⁹ Rapports 2018 du projet ENACT pour l'Afrique centrale et l'Afrique australe.

²⁰⁰ Informations tirées des cinq rapports régionaux du projet ENACT sur l'Afrique centrale, australe, de l'Ouest et de l'Est, 2018.

²⁰¹ « Cyber Crime & Cyber Security: Trends in Africa », Symantec, novembre 2016, https://www.thehaguesecuritydelta.com/media/com_hsd/report/135/document/Cyber-security-trends-report-Africa-en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

²⁰² N. Chimtom, « Cameroon's dilemma in fighting cybercrime », *African Independent*, 6 avril 2016, <https://www.africanindy.com/business/camerouns-dilemma-in-fighting-cybercrime-5073265> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

²⁰³ M. R. Fuentes, « Digital Souks: A Glimpse into the Middle Eastern and North African Underground », *Trend Micro*, octobre 2017.

²⁰⁴ Base de données World-Check de Thomson Reuters, recherche d'informations codées sur la criminalité organisée en Afrique australe le 2 février 2018.

²⁰⁵ « SA has third highest number of cybercrime victims in world », IOL News, 17 octobre 2017, <https://www.iol.co.za/capetimes/news/sa-has-third-highest-number-of-cybercrime-victims-in-world-11594553> (consulté le 22 avril 2018).

²⁰⁶ Rapport du projet ENACT sur la grande criminalité et la criminalité organisée en Afrique australe, INTERPOL, mai 2018.

²⁰⁷ « Cyber Crime & Cyber Security: Trends in Africa », Symantec, novembre 2016, https://www.thehaguesecuritydelta.com/media/com_hsd/report/135/document/Cyber-security-trends-report-Africa-en.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2018).

²⁰⁸ « Comprehensive Assessment of Drug Trafficking and Organized Crime in West and Central Africa », Union africaine, janvier 2014, https://au.int/sites/default/files/documents/30220-doc-organized_crime_in_west_and_central_africa_-_july_2014_-_abridged_summary_english.pdf (consulté le 2 juillet 2018).

²⁰⁹ « National Risk Assessment on Money Laundering and Terrorist Financing of Ghana », Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), 2016 ; « Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest », OCDE, 2018.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ « National Risk Assessment on Money Laundering and Terrorist Financing of Ghana », Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), 2016.

► **ABOUT INTERPOL**

INTERPOL is the world's largest international police organization. Our role is to assist law enforcement agencies in our 194 member countries to combat all forms of transnational crime. We work to help police across the world meet the growing challenges of crime in the 21st century by providing a high-tech infrastructure of technical and operational support. Our services include targeted training, expert investigative support, and specialized databases and secure police communications channels.

► **OUR VISION: "CONNECTING POLICE FOR A SAFER WORLD"**

Our vision is that of a world where each and every law enforcement professional will be able through INTERPOL to securely communicate, share and access vital police information whenever and wherever needed, ensuring the safety of the world's citizens. We constantly provide and promote innovative and cutting-edge solutions to global challenges in policing and security..



INTERPOL

**General Secretariat
200 quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
France**

**Twitter: @INTERPOL_HQ
YouTube: INTERPOLHQ**

www.interpol.int